

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ SANTINI

- Loi de finances rectificative pour 1997.** – Discussion d'un projet de loi (p. 2).
M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.
M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.
M. le ministre.
M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.
M. Jean-Marie Bockel, suppléant.
M. François Lamy, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 9)

Exception d'irrecevabilité de M. François Bayrou :
MM. Marc Laffineur, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat, Dominique Baert, Jean Tardito, Gilbert Gantier, Yves Deniaud. – Rejet.

QUESTION PRÉALABLE (p. 20)

Question préalable de M. Jean-Louis Debré : MM. Gilles Carrez, le rapporteur général, le secrétaire d'Etat, Jean Tardito, Laurent Dominati, Augustin Bonrepaux. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 28)

MM. Philippe Auberger,
Jean Tardito,
Gilbert Gantier,
Roland Carraz,
Augustin Bonrepaux.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

- Ordre du jour** (p. 36).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ SANTINI,
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1997

Discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1997 (nos 447, 456, 485).

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, je peux même dire, messieurs les députés...

M. Jean-Louis Dumont. Mais oui ! Nous sommes plus d'un ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... le collectif budgétaire que Christian Sautter et moi-même présentons ce matin a pour principal objet de tirer les conséquences sur les finances publiques de l'évolution de l'année 1997. Sa principale caractéristique est que, pour la première fois depuis quatre ans, les dépenses publiques s'établissent à un montant égal à celui voté par le Parlement à l'automne 1996. L'exemple de ces dernières années montre malheureusement, en effet, que les dépenses constatées en fin d'année sont en général sensiblement supérieures aux dépenses votées.

Ce résultat est particulièrement notable quand on sait que la difficulté de tenir les dépenses était à l'origine du débat sur les finances publiques qui a, sinon envenimé, du moins occupé notre été. Il a été obtenu grâce à une stricte maîtrise de la dépense publique et, sur le plan technique, par la signature, au cours de l'été, puis de l'automne, de deux décrets d'avances parfaitement équilibrés en dépenses et en économies, de telle sorte que la somme totale ne s'est pas trouvée aggravée.

Je tiens à souligner ce point – je n'y reviendrai plus par la suite – parce que la majorité nouvelle est trop souvent accusée par ses détracteurs, qui cherchent désespérément les moyens de la combattre, de vouloir à tout prix augmenter la dépense publique. Certes, nous n'avons pas la religion de la diminution de la dépense publique,

mais nous ne pensons pas non plus qu'il faille à tout prix la laisser dérapier. L'exemple de 1997 traduit au contraire le respect de l'autorisation de dépenses donnée par le Parlement, bien qu'une majorité différente ait voté le budget à l'automne dernier et bien que nous ayons choisi de financer nos priorités dès l'année 1997.

M. Gilles Carrez. Et les 24 milliards d'impôts supplémentaires ? Parler de stabilité, c'est un outrage à la vérité !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il est curieux que des choses simples ne puissent pas faire l'objet d'un consensus entre nous. Je parle des dépenses, monsieur Carrez, je ne parle pas encore du déficit. Nous aborderons ensuite les recettes, mais s'agissant des dépenses, votre remarque est inopportune ou au moins prématurée.

Je répète donc que le montant des dépenses est exactement celui que l'Assemblée a voté.

M. Gilles Carrez. Grâce à 7 milliards d'économies sur les prêts financiers !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Grâce à beaucoup d'économies, pas seulement 7 milliards, car le rapport d'audit chiffrait très au-delà votre dépassement des dépenses.

Donc, pour la première fois depuis quatre ans, le montant des dépenses est égal à celui voté par le Parlement. Le collectif que Christian Sautter et moi-même vous soumettons présente ainsi un déficit de 270,7 milliards de francs, en diminution de 14 milliards par rapport à la loi de finances initiale.

Comme vous vous en souvenez et comme M. Carrez nous le rappelle, l'estimation de recettes réalisée par le Gouvernement précédent était fautive, à tel point que les auditeurs ont dû constater au milieu de l'année que les recettes n'étaient pas au rendez-vous. Je pense qu'il s'agissait simplement d'une erreur technique, encore que chacun sera surpris de constater que le montant de l'erreur est exactement égal à la diminution prévue de l'impôt sur le revenu. De là à penser que cette diminution de l'impôt sur le revenu n'était pas financée, il n'y a qu'un pas que certains franchiront allégrement.

Etant apparu, au mois de juillet, que les recettes n'étaient pas au rendez-vous – celles que vous aviez votées, monsieur Carrez, mais que le Gouvernement que vous souteniez ne vous a pas fournies – il a fallu compenser pour respecter le vote du Parlement, c'est-à-dire pour retrouver le niveau de recettes de la loi de finances. D'où les mesures annoncées en juillet et votées à l'automne dans le MUCFF, texte portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier.

Néanmoins, nous avons souhaité aller plus loin. Le Gouvernement, s'étant engagé à remplir ses obligations européennes, a ramené le déficit total des comptes publics, estimé entre 3,5 et 3,7 % du PIB au mois de juillet, à un niveau compatible avec nos engagements internationaux. C'est la raison pour laquelle il convenait, dans le budget de l'Etat, de faire un effort particulier puisque, du côté des comptes sociaux, le dérapage par

rapport à l'objectif défini l'année dernière dans la loi de financement de la sécurité sociale, apparaissait difficilement maîtrisable, surtout en milieu d'année. Nous avons donc opté pour un budget qui présente finalement, ce qui n'a pas dû se produire depuis assez longtemps, un déficit moins important à la fin de l'année que celui voté l'année dernière, avec un niveau de recettes qui a été effectivement redressé par rapport aux prévisions initiales. Les auditeurs avaient en effet constaté, au mois de juillet, que les dispositions de la loi de finances ne permettaient pas d'atteindre le montant prévu.

Tels sont les traits essentiels de ce collectif. Avant que Christian Sautter ne vous présente le détail des mesures, aussi bien en recettes qu'en dépenses, je vous livrerai encore quelques réflexions.

La première sera, bien entendu, que la croissance s'accélère. Tous les indicateurs dont nous disposons le montrent, le dernier étant les chiffres de la consommation, qui nous placent maintenant sur une pente annuelle de 2,3 %, correspondant exactement aux prévisions établis il y a quelques mois.

M. Gilles Carrez. Regardez le titre des *Echos* d'hier, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, laissez-moi finir. Le public n'est pas assez nombreux pour justifier des interventions intempestives.

M. Gilles Carrez. Nous sommes entre spécialistes !

M. le président. Vous aurez la parole tout à l'heure, et abondamment, monsieur Carrez.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. La croissance s'accélère et celle de 1997 se situera au moins au niveau prévu en début d'année, alors que ce résultat semblait compromis vers le mois de mai, peut-être même un peu au-dessus puisqu'elle pourrait atteindre 2,3 % plutôt que 2,2 %.

La croissance de la consommation se confirme enquête après enquête. Les exportations ont été très soutenues au troisième trimestre.

L'investissement qui, bien entendu, manifeste un décalage par rapport à la consommation, est encore un peu hésitant, c'est le moins que l'on puisse dire, mais il y a des signes positifs, même si d'autres ne sont pas encore très encourageants. Les signes positifs, ce sont notamment les importations de biens d'équipement, qui traduisent une reprise assez forte de l'investissement. Les enquêtes sont moins encourageantes. Pour le moment, donc, il y a encore incertitude.

Cela étant, pour 1997, la croissance sera conforme aux prévisions, peut-être un peu meilleure. Bien entendu, il serait erroné de croire – et personne ici ne commettra une erreur aussi évidente – que ce résultat à une quelconque influence sur les recettes de 1997. Cette accélération de la croissance au cours des deux ou trois derniers mois n'a pratiquement aucun effet à cet égard. Les mesures que nous vous présentons sont donc nécessaires.

Pour 1998, nous aurons cent fois l'occasion d'en reparler, je maintiens simplement la prévision de croissance établie par le Gouvernement et que je crois, aujourd'hui, réaliste.

Bien entendu, si, demain, un certain nombre de pays, notamment du côté asiatique, devaient se trouver dans une situation plus difficile que celle qu'ils connaissent aujourd'hui – je pense en particulier au Japon –

l'ensemble de la croissance mondiale s'en trouverait affectée ; ce serait loin d'être un problème uniquement français.

M. Philippe Auberger. Mais vous auriez perdu votre pari !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Heureusement, nous n'en sommes pas encore là. Dans ces conditions, je pense que notre prévision de croissance non seulement tient, mais qu'elle sera réalisée.

Il reste que la crise asiatique n'est pas sans conséquences,...

M. Philippe Auberger. Vraiment ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... et que, dans ce collectif, nous proposerons à l'Assemblée, selon une ligne qui est celle de la France depuis très longtemps, d'élargir les capacités d'intervention du FMI. C'est au travers des nouveaux accords d'emprunt, pour un montant total de 48 milliards de dollars, dont une vingtaine de milliards de francs, soit 7 %, pour la France, que nous vous demanderons d'élargir les capacités d'intervention de cette organisation multilatérale, notre position étant que toutes ces crises doivent être traitées de façon multilatérale et non pas par tel ou tel pays séparément.

Enfin, un des derniers articles du collectif concerne le Groupe des assurances nationales, le GAN. La presse s'y est beaucoup intéressée ces derniers jours et je m'étonne de cet intérêt soudain, car mon prédécesseur, M. Arthuis, dès février 1997, avait fait état devant la représentation nationale et devant le pays des chiffres traduisant la situation du GAN : pertes prévisibles de 30 milliards de francs dans l'immobilier, de 8 milliards dans l'assurance. Ces chiffres, à quelques pour cent près, se trouvent confirmés aujourd'hui. Simplement, il faut en tirer les conséquences sur les finances publiques. C'est l'objet de l'article 32.

Deux ou trois remarques à ce propos.

Premièrement, les pertes colossales du GAN dans l'immobilier sont la traduction de cette sorte de folie spéculative et immobilière qui a saisi notre pays il y a un peu moins de dix ans et dont on trouve les traces dans les comptes des entreprises financières, aussi bien publiques que privées. Nous aurons l'occasion, je pense, au cours de ce débat, de fournir, les uns et les autres, des exemples comparatifs des pertes enregistrées dans l'un et l'autre secteur.

Deuxièmement, on aurait pu souhaiter que cette dérive eût été évitée dans le secteur public, qui devrait disposer d'instruments de contrôle particulièrement efficaces. Force est de constater que tel n'a pas été le cas. Cela pose la question du renforcement du contrôle public sur les entreprises publiques. Dans certains cas, les choses se passent très bien. Il y a de très beaux exemples d'entreprises publiques florissantes. Dans d'autres cas, notamment pour l'immobilier, cela se passe moins bien et l'on constate que le contrôle ne s'est sans doute pas exercé comme il devrait l'être.

Troisièmement, enfin, il se pourrait que la responsabilité individuelle de certaines personnes soit engagée. Dans ce cas, bien entendu, le Gouvernement veillera à ce que les suites pénales nécessaires soient données.

En tout état de cause, il convient que nous tirions aujourd'hui les conséquences de cette situation sur les finances publiques. Ce dossier était ouvert mais n'avait pas été traité lorsque le Gouvernement a pris ses fonctions.

M. Gilles Carrez. Comme en 1993 !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Un accord a été passé avec la Commission de Bruxelles, au mois de juillet, sur les voies de traitement. Nous en tirons aujourd'hui les conséquences législatives.

Comme vous le savez, la procédure de mise sur le marché du CIC est engagée. Celle du GAN suivra. Les recettes qui en découleront viendront compenser les pertes que, malheureusement, nous constatons. Et je pense que, dans quelques mois, ce dossier qui, je le répète, aurait pu être traité plus tôt et qui traîne depuis beaucoup trop longtemps, sera enfin derrière nous.

Tel est le contenu de ce collectif. Je le résume avant de conclure :

Stabilité des dépenses pour la première fois depuis une demi-décennie ;

Diminution du déficit des comptes publics par rapport au montant annoncé, pour la première fois depuis peut-être plusieurs décennies, ce qui nous permet d'arriver à un taux de 3,1 %, compatible avec nos objectifs internationaux, alors que tel n'était pas le cas il y a encore six mois ;

Enfin, un article particulier du collectif vient solder les pertes constatées dans les comptes du GAN pour les exercices 1992 à 1996.

Mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de votre attention, qu'explique sans doute l'heure encore matinale. (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. Nous sommes attentifs jusqu'à minuit et même au-delà, voyons !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je vais maintenant, si vous le voulez bien, monsieur le président, laisser la parole à M. le secrétaire d'Etat pour donner le détail des mesures proposées dans ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mesdames et messieurs les députés, je vais rapidement détailler les volets recettes et dépenses du collectif budgétaire qui vous est soumis.

Il s'agit d'abord de compenser intégralement les pertes de recettes de l'Etat et de la sécurité sociale par rapport à ce qui était anticipé il y a un an. L'audit auquel Dominique Strauss-Kahn a fait allusion évaluait les pertes de recettes de l'Etat entre 15 et 17 milliards de francs. Cette estimation se révèle fondée, puisque les prévisions actuelles font état, à législation constante, de pertes de recettes de 15,7 milliards de francs, principalement localisées sur la taxe à la valeur ajoutée.

Le Gouvernement les a compensées par une opération unique sur l'impôt sur les sociétés, dont le rendement attendu est de 21 milliards de francs. Si l'on y ajoute les 3 milliards de francs qui proviennent d'EDF et qui sont, je le rappelle, en simple transit par les comptes de l'Etat, puisqu'il s'agit de sommes dues à la sécurité sociale, les plus-values de recettes fiscales de l'Etat s'élèvent à 8,3 milliards de francs, qui viennent compenser les moins-values de cotisations sociales. S'y ajoutent 3,6 milliards de francs de recettes non fiscales, si bien qu'au total il n'y a pas de hausse des prélèvements obligatoires sur l'économie, mais simplement compensation de non-recettes par des recettes nouvelles.

J'en viens aux mesures fiscales que comporte ce collectif. Elles règlent, comme il est de tradition, un certain nombre de problèmes urgents ou traduisent dans la loi des engagements récemment pris par le Gouvernement.

C'est ainsi que le dispositif d'allègement de la taxe professionnelle en faveur des entreprises disposant de camions de plus de seize tonnes, dispositif que le Gouvernement s'était engagé à mettre en place lors de la grève des transporteurs routiers, constitue une des principales dispositions fiscales du projet de loi. D'un montant de 800 francs par camion, cet allègement bénéficiera à l'ensemble des entreprises de ce secteur pour un coût global de 200 millions de francs pour l'Etat.

De même, à l'occasion du basculement des cotisations sociales vers la CSG, le Gouvernement s'était engagé à faciliter le passage à l'option de l'impôt sur les sociétés pour les professions libérales qui exercent actuellement leur activité dans le cadre de sociétés de personnes. L'article 17 du projet de loi autorise l'étalement sur cinq ans des impositions dues à l'occasion du passage d'une activité libérale soumise à l'impôt sur le revenu à une activité soumise à l'impôt sur les sociétés.

Enfin, et c'est un point important, l'exonération de la taxe sur les salaires décidée en faveur des emplois-jeunes constitue une nouvelle traduction de la volonté gouvernementale de développer cette forme d'emploi.

D'autres dispositions corrigent des imperfections. Ainsi, l'harmonisation, en cas de pluriactivité, des règles de rattachement des recettes accessoires en matière d'impôt sur le revenu et de TVA, permettra de simplifier les conditions d'exercice de leur profession pour les 10 000 exploitants agricoles qui ont diversifié leur activité.

De même, l'assouplissement des conditions de détention de capital pour les sociétés dans lesquelles investissent les fonds communs de placement dans l'innovation permettra de favoriser le développement des entreprises nouvelles, notamment dans le secteur des hautes technologies.

Enfin, ce projet de loi – et c'est exceptionnel – propose de supprimer la taxe spéciale sur les aéronefs, qui apparaît désuète. Cette mesure s'inscrit dans le projet de simplification du dispositif fiscal, à l'honneur ce matin au conseil des ministres.

M. Jean-Louis Dumont. Cette taxe ne rapportait rien !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Raison de plus pour la supprimer, monsieur le député.

D'autres dispositions mettent nos règles de droit interne en conformité avec le droit communautaire : suppression de la retenue à la source pour les bénéfices réalisés en France par les établissements stables de sociétés résidentes d'un autre Etat membre de la Communauté ; mise en conformité avec le droit communautaire des dispositions du code des douanes relatives à la représentation en douane ; enfin, aménagement du régime d'exonération de la taxe sur les produits pétroliers applicable aux biocarburants, afin d'en élargir le bénéfice aux producteurs d'autres Etats membres de la Communauté.

J'ajoute pour terminer deux dispositions urgentes. D'une part, la légalisation des dispositions réglementaires relatives à la liquidation et au recouvrement de la taxe communale sur les appareils automatiques que le Conseil d'Etat avait jugé illégale par une décision du 4 juillet 1997. C'est un enjeu important pour les communes et l'Etat tient à ce que les ressources de celles-ci soient sécurisées. D'autre part, plusieurs modifications ont été apportées à la taxe sur les services de télévision de façon à en assurer

l'acceptabilité par ses redevables et à en faciliter le recouvrement qui sera désormais confié à la direction générale des impôts. Cette mesure permettra de mobiliser des ressources plus importantes pour le financement du compte de soutien au cinéma.

Du côté des dépenses, il s'agit aussi de rattraper un autre facteur de dérive qui avait été mis en évidence par les auditeurs – 27 à 30 milliards de francs. Cet écart est dû en bonne partie à des évaluations de la loi de finances initiale qui avaient été minorées. Après avoir pris en compte les économies possibles, les auditeurs avaient ramené à 12 à 20 milliards de francs le dérapage net sur les dépenses.

Comme le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie l'a indiqué, pour la première fois depuis 1993, le niveau des dépenses à l'issue du collectif est celui que le Parlement a voté il y a un an, soit 1 564 milliards de francs. Il lui est même inférieur de près de 1 milliard de francs. Je voudrais citer des chiffres qui illustrent le propos de Dominique Strauss Kahn : le dépassement des dépenses effectivement faites par rapport aux dépenses annoncées dans la loi de finances initiale était de 7 milliards de francs en 1994, de 37 milliards en 1995 et de 6 milliards en 1996. Il y a donc une rupture cette année puisque les dépenses de 1997 seront en dessous de la somme annoncée.

M. Gérard Bapt. Le laxisme est derrière nous !

M. Marc Laffineur. Et en 1993 ?

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je vous l'indiquerai tout à l'heure, monsieur le député.

Depuis l'été, derrière cette stabilité d'ensemble des dépenses, il y a eu des redéploiements importants à hauteur de 30 milliards de francs puisque les deux arrêtés d'annulation et le collectif qui vous est proposé porte sur 30,4 milliards de francs de dépenses annulées tandis que 29,6 milliards de francs étaient ouverts sur d'autres lignes. Il s'agit en minorité de dépenses nouvelles, sur lesquelles je reviendrai, et pour l'essentiel de ce que l'on pourrait appeler familièrement des « ardoises » laissées par la gestion précédente.

M. Gérard Bapt. Eh oui !

M. Marc Laffineur. Les ardoises, ça vous connaît !

M. le secrétaire d'Etat au budget. S'agissant des dépenses nouvelles, le Gouvernement en a lancé pour près de 10 milliards de francs en juillet dernier : le quadruplement de l'allocation de rentrée scolaire pour 6,4 milliards, le lancement du plan pour l'emploi des jeunes pour 2 milliards et le logement social pour 800 millions. Ce programme a été entièrement financé par redéploiement. Il ne s'agissait qu'en partie des crédits qui avaient été gelés par le gouvernement précédent, puisque ces gels portaient aussi sur des secteurs que nous considérons comme prioritaires : la justice, l'environnement, le logement et les transports.

Pour l'essentiel, il s'agit non de dépenses nouvelles voulues, celles que j'ai indiquées, mais de dépenses inévitables. J'en dresse rapidement la liste. Il s'agit à hauteur de 4,75 milliards de francs des compensations de charges sur les bas salaires qui, pour 1,1 milliard, sont nécessitées par l'effet de la revalorisation du SMIC au mois de juillet dernier et pour le solde, soit 3,65 milliards, par l'insuffisance des crédits inscrits en loi de finances initiale.

Pour le logement, qu'il s'agisse des crédits d'aide personnalisée au logement ou du prêt à taux zéro, il manquait 2,32 milliards de francs. Je rappelle que l'actualisa-

tion de 2,3 % au 1^{er} juillet 1997 des barèmes de l'aide personnalisée au logement, qui avaient été gelés les années précédentes, a été entièrement gagée dans le décret d'avance de cet été.

Une dotation de 3 milliards de francs à la sécurité sociale figure dans ce collectif. Elle répare un oubli fâcheux – peut-être un acte manqué ! Cette somme, en effet, était inscrite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale de l'an dernier, mais avait été oubliée par inadvertance dans le projet de loi de finances de 1997.

Parmi d'autres dettes à acquitter figurent également des crédits au profit de l'industrie : 850 millions de francs pour les chantiers navals, 470 millions de francs pour l'industrie automobile au titre de ce qu'on appelle la prime automobile qui porte un nom plus léger. (*Sourires.*) Il en est de même des crédits ouverts sur le budget de l'agriculture qui résultent soit de dispositifs de préfinancement d'aides communautaires par l'Etat qui étaient connus quand la loi de finances pour 1997 a été préparée mais n'y étaient pas financés – 200 millions de francs – soit de sanctions communautaires pour des aides versées illégalement pour 511 millions de francs.

Il manquait aussi 650 millions de francs au titre des pensions, ce qui, je crois, est une grande première dans notre histoire budgétaire. Il est bon que les retraites des agents de l'Etat puissent être payées fin décembre. Enfin, autre dépense plus traditionnelle : 600 millions de francs sont nécessaires au budget de la défense pour financer les opérations extérieures.

Comme vous le voyez, ce collectif nous fait passer d'un budget initial virtuel à un budget d'exécution bien réel.

Les annulations de crédits, vous les connaissez : au-delà des 12,6 milliards de francs précédemment annulés dans les deux décrets d'avance, nous mobilisons 17,6 milliards de francs dans ce collectif dont 7,1 milliards sur la charge de la dette, 8,7 milliards sur les divers budgets civils et 1,8 milliard sur la défense.

En ce qui concerne la défense, une mise au point est peut-être nécessaire. Je soulignerai que, si le total des annulations effectuées en gestion atteint 5,9 milliards en 1997, soit un chiffre nettement inférieur à celui de 1996, 6,5 milliards, et *a fortiori* à celui de 1995, 11,5 milliards, le total des ouvertures de crédits atteint 6,6 milliards, dont 3,7 au profit du GIAT sur le compte de privatisations.

Vous le voyez ce collectif comprend autant d'annulations que d'ouvertures de crédits. Il est économe et permet enfin d'atteindre nos objectifs européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je veux simplement m'excuser auprès de l'Assemblée de devoir la quitter pour rejoindre le Conseil des ministres. Bien entendu je reviendrai, dès qu'il sera possible, pour la suite des débats.

M. Jean Tardito. Nous sommes sensibles à votre présence, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale, et du Plan.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers col-

lègues, voilà quelques semaines nous adoptions le projet de budget pour 1998 figure libre – encore que largement contrainte –...

M. Philippe Auberger. Attention aux chutes ! (*Sourires.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... qui nous a permis de donner une première traduction budgétaire à la politique de croissance, d'emploi, de justice et de solidarité voulue par les Français en mai et juin 1997.

Aujourd'hui, nous devons nous livrer à une figure imposée :...

M. Philippe Auberger. Les Français sont moins bons dans cet exercice ! (*Sourires.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... rectifier, en fin d'exercice, un budget fait par d'autres et pour d'autres.

Au cours du premier semestre de cette année, bien des nuages obscurcissaient cet exercice budgétaire : les déficits publics amorçaient une dérive significative, susceptible d'affecter encore la situation de nos comptes publics...

M. Philippe Auberger. N'importe quoi !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... et de remettre en cause la participation de la France à la monnaie unique européenne.

Sans aller jusqu'à utiliser le terme « calamiteux » qu'il avait réservé à son prédécesseur,...

M. Gérard Bapt. Ce n'était pas très gentil !

M. Didier Migaud, rapporteur. ... le précédent Premier ministre avait émis, lors de la passation des pouvoirs, un diagnostic pessimiste, que l'audit des finances publiques, réalisé par deux magistrats indépendants en juillet dernier, a confirmé. Des mesures de redressement ont été rapidement prises, tant du point de vue des recettes que de celui des dépenses.

Face aux moins-values fiscales qui s'annonçaient, dues principalement aux insuffisantes rentrées de la TVA, le Gouvernement et sa majorité ont fait le choix d'une majoration de l'impôt sur les sociétés, jugée possible en raison de la situation de trésorerie des entreprises. Ainsi, il a été évité de faire peser à nouveau sur les ménages le poids des ajustements financiers, comme ce fut le cas en 1995 avec la majoration du taux normal de la TVA. La loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier ramène les recettes à un niveau satisfaisant. A défaut des recettes supplémentaires qu'apporte cette loi, les recettes fiscales nettes auraient diminué de plus de 15 milliards de francs et, toutes choses égales par ailleurs, le solde budgétaire aurait été dégradé à due concurrence. La nécessité du redressement opéré grâce à cette loi apparaît ainsi difficilement contestable.

Mais le rétablissement de la situation financière supposait également une action vigoureuse pour éviter un dérapage des dépenses. De fait, les dépenses du budget général sont contenues à un niveau inférieur, certes très légèrement, aux prévisions de la loi de finances initiale. L'effort réalisé a permis de maîtriser la progression des catégories de dépenses traditionnellement à l'origine des dépassements en cours d'exécution et notamment des dépenses ordinaires civiles. Il est d'autant plus significatif que, par ailleurs, certaines dépenses non prises en compte en loi de finances initiale, comme celles relatives à la prime « qualité automobile », ont dû être financées. Enfin et surtout, la maîtrise des dépenses s'est accompagnée d'un redéploiement, opéré par le décret d'avance du 9 juillet 1997, qui a permis de soutenir certaines priorités

sociales urgentes, telles que la majoration de l'allocation de rentrée scolaire, une action en faveur des cantines scolaires et un programme exceptionnel pour l'emploi des jeunes.

L'effet de l'ensemble de ces mesures équilibrées se traduit pleinement, avec une réduction de 14,1 milliards de francs du déficit général du budget de l'Etat, fait sans précédent par son ampleur au cours des dix années écoulées.

Un procès d'intention avait été fait au Gouvernement et à sa majorité au début de l'été sur le thème : « Vous augmentez les recettes, mais vous dépensez sans compter ». J'observe que, pour la première fois depuis bien des années, le montant total des crédits votés nets du budget général se situe en retrait par rapport aux crédits initiaux.

M. Gérard Bapt. C'est historique !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Certes, cette baisse est d'ampleur limitée : 4 milliards de francs, soit 0,25 % des crédits initiaux. Elle n'en signifie pas moins une rupture avec l'impossibilité de maîtriser la dépense publique qui semblait jusqu'à présent inéluctable.

Le deuxième semestre de 1997 montre que l'action vigoureuse d'un Gouvernement décidé peut porter ses fruits et que la dérive des dépenses n'est pas une fatalité. J'observe en outre que les dépenses militaires n'auront pas constitué l'unique variable d'ajustement du budget général : l'effort de maîtrise a été réparti sur tous les budgets.

Cet effort devra être poursuivi, bien sûr avec discernement, la majorité de votre commission des finances se gardant bien de jeter *a priori* l'anathème sur la dépense publique. D'ailleurs, le nécessaire assainissement en cours doit permettre de casser la spirale de l'endettement, porteur de déficit, pour redonner au pays les marges nécessaires, afin d'accentuer la lutte contre le chômage.

M. Jean-Louis Dumont. Et donner un nouvel élan !

M. Didier Migaud, rapporteur spécial. A cet égard, il y a lieu de saluer favorablement les premiers résultats du Conseil européen extraordinaire de Luxembourg sur l'emploi. Grâce à l'action volontaire du Gouvernement, l'Europe entrouvre la porte du social. C'est effectivement en renonçant à une logique communautaire trop exclusivement marquée au coin de l'orthodoxie financière, que la grande aventure collective que représente l'Europe retrouvera grâce aux yeux de nos concitoyens.

En tout état de cause, la correction de trajectoire budgétaire a été réussie et permet d'envisager plus sereinement la phase de qualification pour la monnaie unique. Ce redressement financier aura été opéré, il faut le souligner et le répéter, sans peser davantage sur les ménages, lourdement mis à contribution dans un passé récent.

Cette réussite doit être d'autant plus saluée que le recours aux recettes non fiscales a été limité. Traditionnellement, le bouclage du collectif entraîne le recours à ce que l'on peut qualifier pudiquement de « prélèvements divers ». Ils sont cette année limités à 4 milliards de francs, alors qu'ils atteignaient quelque 18,3 milliards en 1995 et 20 milliards en 1996.

Pour autant, votre commission des finances s'est interrogée sur quelques-unes de ces recettes et j'en viens maintenant à ses principales observations sur les articles du collectif.

S'agissant du reversement au budget général d'ex-cédents financiers de la Direction des constructions navales, il ne paraît pas abusif qu'une administration de l'Etat doive à celui-ci des comptes sur les résultats financiers de tel ou tel contrat à l'exportation.

En revanche, le prélèvement de 2 milliards de francs sur la caisse de garantie du logement social a suscité au sein de la commission un large débat. La commission n'a pas été totalement convaincue par l'argumentation du Gouvernement, selon laquelle le montant du fonds de garantie, qui serait de l'ordre de 3,4 milliards de francs, serait très supérieur aux besoins correspondant à la garantie des prêts d'autant que la caisse utilise ses disponibilités pour contribuer à des aides aux organismes HLM en difficulté.

M. Jean-Louis Dumont. Et aux SEM !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je crois qu'au-delà du débat sur l'opportunité de ce prélèvement, se pose la question de fond de l'avenir de la caisse de garantie du logement social. Il faut, selon la commission des finances, permettre à cette caisse de disposer d'une recette pérenne, la mettant à l'abri des aléas de la situation des marchés.

M. Gérard Bapt et M. Jean-Louis Dumont. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. En attendant et pour éviter que la réduction des fonds propres ne pèse sur la capacité d'action de la caisse, la commission des finances a considéré – et adopté un amendement à cette fin – que l'Etat doit garantir qu'il interviendra dans la mesure où la caisse ne pourrait faire face à ses engagements. En cas de difficulté, l'Etat devrait ainsi reverser à la caisse les fonds lui faisant défaut, dans la limite du prélèvement de 2 milliards de francs effectué.

Le prélèvement sur les réserves de l'Institut national de la propriété industrielle, à hauteur de 120 millions de francs, ne nous a pas paru injustifié, compte tenu des réserves financières importantes constituées par cet organisme. Il serait cependant souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat, en raison du caractère structurel de cette situation, qu'une réflexion soit engagée afin de parvenir à une meilleure adéquation des ressources de l'INPI, c'est-à-dire des droits pesant sur les inventeurs, aux besoins réels de l'institut.

Diverses dispositions fiscales nous sont présentées, ainsi que le lot traditionnel de validations.

La commission des finances a particulièrement retenu la mise en œuvre d'un dispositif simple d'allègement de la taxe professionnelle en faveur des entreprises de transport routier – vous venez d'en parler – ainsi que la refonte du régime fiscal applicable aux biocarburants.

La taxe sur les services de télévision fait l'objet d'un certain nombre de propositions d'aménagement, qui seront présentées de façon plus détaillée et discutées vraisemblablement lors de l'examen des articles.

Tout aussi traditionnelle est l'insertion dans ce projet de dispositions très diverses regroupées sous la rubrique « Autres dispositions ».

Je n'entreprendrai pas un inventaire à la Prévert et me limiterai à l'article 32 concernant les engagements de l'Etat dans le cadre du plan de restructuration du GAN approuvé par la Commission européenne.

S'agissant de la situation financière de cette entreprise d'assurances, nous entendons, ça et là, depuis quelques jours, des informations parfois contradictoires. Nous souhaiterions, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez

fournir à la représentation nationale tous les éléments d'information qu'elle est en droit d'attendre, compte tenu de l'ampleur des montants évoqués.

M. Jean Tardito. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. A cette exigence de transparence, s'en ajoute une autre : il faut tirer les conséquences d'un tel dossier – qui vient après d'autres, le Crédit lyonnais notamment – en ce qui concerne l'exercice du contrôle de l'Etat, la détermination des responsabilités et, le cas échéant, l'application de sanctions. Le Gouvernement n'était pas obligé de solliciter l'autorisation du Parlement sur ce dossier. C'est le choix qui a été fait, impliquant de la part du Gouvernement une totale transparence. La commission, monsieur le secrétaire d'Etat, a approuvé votre proposition, tout en souhaitant encadrer cette autorisation.

En effet, même si la limitation de l'engagement de l'Etat prévu par l'article 32 en faveur du GAN était implicite, nous avons souhaité préciser dans le texte même que cet engagement n'est autorisé que dans la limite d'un plafond de dotation en capital fixé par la loi. Au-delà, nous considérons que le Parlement devrait être à nouveau appelé à se prononcer.

Ce dossier particulier me permet d'évoquer la question plus générale de l'information du Parlement sur les dotations en capital accordées par l'Etat.

Des réponses ont certes été fournies aux questions du rapporteur général de la commission des finances, ainsi qu'au rapporteur spécial chargé du secteur public. Il reste que cette information est insuffisante ; elle n'est pas exhaustive, elle est souvent tardive et il est difficile de la remettre en perspective, à défaut de la transmission au Parlement des rapports prévus par diverses lois.

Ces rapports concernent la mise en œuvre des privatisations, la situation économique et financière des entreprises publiques et des établissements publics industriels et commerciaux, les opérations de crédit à court, moyen ou long termes ou sur les opérations financières bénéficiant de la garantie de l'Etat, les dotations en capital, avances d'actionnaires et autres apports aux entreprises publiques et les achats et ventes par l'Etat de titres, parts ou droits de sociétés.

M. Philippe Auberger. La continuité de l'Etat !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il conviendrait, monsieur le secrétaire d'Etat, que ces éléments d'information soient transmis cette année au plus vite à la représentation nationale...

M. Philippe Auberger. Chaque année, c'est la même chose ! C'est un scandale !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... et que, à partir de l'année prochaine, ils soient présentés en temps utile sans qu'il soit nécessaire de les réclamer.

Enfin, j'observerai qu'il est parfois irritant d'apprendre par la presse certaines opérations importantes de dotations en capital.

M. Marc Laffineur. C'est vrai !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je rappellerai que l'an dernier le ministre délégué au budget avait confirmé l'engagement de prévenir le président de la commission des finances et son rapporteur général avant chacune des opérations de dotations en capital, de manière « que la représentation nationale soit informée avant la presse et le grand public, ce qui est parfaitement légitime ».

Nul doute, monsieur le secrétaire d'Etat, que seul le temps de réaction, lié à la mise en place d'une nouvelle équipe, explique que la pratique pleine encore à donner toute sa mesure à cet engagement.

Avant de conclure, j'évoquerai trois amendements concernant les collectivités locales, présentés par la commission des finances sous la forme d'articles additionnels après l'article 34.

Le premier tend à maintenir le prélèvement en faveur des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle en cas de restructuration des établissements antérieurement écrêtés.

Notre proposition, sans incidence pour les contribuables, a pour but d'empêcher des manœuvres tendant à éviter l'écrêtement afin de favoriser la commune d'implantation de certains établissements exceptionnels.

Le deuxième amendement tend à ajuster les modalités de fixation de la compensation accordée par le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle aux communes subissant une perte de bases. Il s'agit d'atténuer une trop forte dégressivité pénalisant les communes concernées.

Enfin, un amendement, cher à notre collègue Augustin Bonrepaux, tend à recentrer les subventions du fonds national pour le développement des adductions d'eau vers leur objectif initial, en revenant sur l'article 65 de la loi de finances pour 1997.

Sous réserve des amendements, au demeurant peu nombreux, qu'elle a adoptés, la commission des finances a voté l'ensemble de ce projet de collectif, qui amorce un assainissement des finances publiques. La consolidation de cet assainissement permettra d'accentuer la politique de croissance, d'emploi et de solidarité, ainsi que l'entreprend déjà le projet de loi de finances pour 1998. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – M. Tardito applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel, suppléant M. François Lamy, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Marie Bockel, suppléant M. François Lamy, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, j'essaierai d'être un suppléant à la hauteur.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme d'habitude le budget du ministère de la défense est mis à contribution, même si c'est dans une moindre mesure que les années précédentes.

Les ouvertures de crédits supplémentaires et les annulations ne peuvent s'étudier en dehors des mesures déjà prises cette année et qui concernent le budget de la défense.

Les ouvertures de crédits supplémentaires s'élèvent, pour leur part, à 2,2 milliards de francs, soit 1,6 milliard par le décret d'avance du 17 octobre et 604 millions de francs par le présent collectif.

Ces crédits supplémentaires serviront, d'une part, à financer des opérations extérieures, d'autre part, à répondre aux besoins du budget de la gendarmerie qui, à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat, ne pouvait plus bénéficier des remboursements des sociétés autoroutières pour les missions qu'elle effectue sur les autoroutes concédées. Enfin, ils permettront d'abonder les crédits de carburants de l'armée de l'air, qui avaient été manifestement sous-dotés dans la loi de finances.

Au total, si l'on s'en tient à une analyse strictement comptable qui – nous le savons tous – n'est pas tout à fait juste en matière de budget de la défense, le solde s'établit, pour l'année 1997, à moins 3 milliards de francs. Ce solde est le plus bas enregistré depuis cinq ans, à l'exception de l'année 1994.

L'examen des différentes mesures prises en 1997 appelle plusieurs remarques.

Tout d'abord, le budget de la défense participe encore cette année de manière importante à l'équilibre du budget de l'Etat puisque les annulations constatées représentent 18,35 % de l'ensemble des annulations. Les crédits du ministère de la défense, tout particulièrement les crédits d'équipement, restent encore un instrument de régulation budgétaire, même si on a pu constater cette année une évolution positive dans la façon de procéder au ministère des finances.

Ces annulations qui pèseront certainement sur l'exécution des programmes d'armement, ne remettent pas en cause la programmation. La revue de programmes engagée par le ministère de la défense devrait proposer les adaptations nécessaires.

Les reports de crédits, qui ont servi jusqu'en 1996 de façon systématique à pallier les annulations, sont en train de revenir à un rythme normal, quasiment incompressible. Ainsi, en 1996, le ministère de la défense a disposé d'une consommation de crédits de report de 6,6 milliards de francs. En 1997, le retour à une situation normale des reports s'est trouvé confirmé et les prévisions pour 1998 semblent aller dans le même sens.

Le financement des opérations extérieures reste un problème. S'il n'est pas contestable qu'une partie des dépenses liées à l'action internationale de nos armées ne puisse être prévue au stade de la loi de finances initiale, en revanche, certains engagements internationaux de la France revêtent un caractère permanent et prévisible et justifieraient l'ouverture de crédits supplémentaires dès le stade de la loi de finances initiale. C'est d'autant plus nécessaire que ces opérations extérieures sont généralement financées par des annulations sur les crédits d'équipement, ce qui est encore le cas cette année puisque le décret d'avance d'octobre ouvrant 1,3 milliard de francs pour couvrir les opérations extérieures a été gagé par une annulation équivalente des crédits du titre V.

Ce rapport serait bien entendu incomplet si je ne parlais pas de l'article 2 de ce projet de loi de finances rectificative, qui prévoit de prélever de façon dérogatoire l'intégralité du produit des placements financiers, soit 1,4 milliard de francs, réalisés au titre du contrat Bali-Bravo, consistant en la vente à Taïwan de six frégates de type La Fayette.

Je dois souligner les difficultés rencontrées par le rapporteur pour recueillir les informations nécessaires à une bonne compréhension du dossier. En effet, on peut avoir plusieurs approches différentes de cette question. Nous avons en commission, à plusieurs reprises, évoqué ces problèmes de bonne information des rapporteurs.

Chacun connaît ici la situation de la Direction des constructions navales et l'on sait qu'en tant qu'entreprise d'Etat, il ne lui appartient pas d'affecter librement les résultats positifs d'un contrat d'exportation. En revanche, on peut raisonnablement penser que ces bénéfices auraient pu être utilisés pour financer les déficits probables de certaines opérations actuelles ou à venir, ainsi que les développements nécessaires pour certains contrats en cours de négociation, comme le sous-marin prévu pour le Chili.

De plus, on peut considérer que l'image donnée par ce prélèvement n'est pas le meilleur signe de la volonté du Gouvernement de trouver les solutions financières adéquates en la matière.

On ne peut en rester à ce simple constat.

D'une part, il faut souligner que la loi de finances pour 1979, en date du 29 décembre 1978, précise que le montant des résultats dégagés par les exportations sur le compte de commerce de la DCN fait l'objet d'un prélèvement de 50 % reversé au budget général.

D'autre part, on ne peut réellement parler d'excédent industriel puisqu'il s'agit du produit de placements financiers, résultant d'une négociation particulière du contrat, et dont on connaît le caractère par nature hasardeux. Une entreprise sérieuse ne peut concevoir son développement sur la base de résultats strictement financiers.

Enfin, en aucun cas, ces crédits n'avaient été préalablement pré-affectés à la DCN. En revanche, la loi de finances rectificative précise dans le même article que le résultat industriel, qu'on peut estimer à 200 ou 300 millions de francs, sera intégralement reversé à la DCN.

Sur ce dossier, nous aurions certes pu imaginer une autre affectation des résultats financiers de ce contrat ; il faut cependant affirmer qu'il n'est pas anormal, compte tenu du statut spécifique d'entreprise d'établissement d'Etat de la DCN, celui-ci utilise comme bon lui semble les résultats financiers d'un contrat à l'exportation. Cela est d'autant moins anormal qu'il faut ne pas oublier l'objectif initial de cette loi de finances rectificative qui vise, après la constatation de quelques dérives et du non-financement dans la loi de finances initiale pour 1997 de certaines mesures, à atteindre les objectifs nécessaires à la réalisation de la monnaie unique.

La commission de la défense a donné un avis favorable à l'adoption de la loi de finances rectificative pour 1997. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Exception d'irrecevabilité

M. le président. J'ai reçu de M. François Bayrou et des membres du groupe de l'Union pour la démocratie française une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

M. Gérard Bapt. Encore une ? Ça devient une habitude !

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de finances rectificative pour 1997, que nous sommes appelés à discuter aujourd'hui, contient plusieurs dispositions qui sont contraires à la Constitution et à son esprit. De ce fait, le président du groupe UDF a déposé une exception d'irrecevabilité et m'a demandé de la défendre.

Ce projet de collectif ne respecte pas le bloc de constitutionnalité au moins sur trois points.

Il ne respecte pas l'article 10 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, relatif aux décrets d'avance.

Il ne respecte pas l'article 72 de la Constitution sur la notion de libre administration des collectivités locales.

Enfin, il ne respecte pas l'article 8 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, relatif à la notion de crédits budgétaires.

On pourrait en outre s'interroger sur la constitutionnalité de la baisse de la taxe professionnelle exclusivement réservée aux transporteurs routiers.

En refusant, après les élections législatives du mois de juin, de déposer un collectif budgétaire, le gouvernement de Lionel Jospin n'a pas respecté une tradition constitutionnelle qui veut qu'une nouvelle majorité traduise ses orientations en matière de finances publiques dans un texte législatif.

M. Gérard Bapt. Et l'allocation de rentrée scolaire ?

M. Marc Laffineur. Le Gouvernement a souhaité gagner du temps vis-à-vis de sa majorité plurielle. En lieu et place d'un collectif budgétaire, nous avons eu droit à un audit, à un décret d'avance et à une loi portant mesures d'urgence à caractère fiscal et financier.

Au mois de juillet, nous avons eu droit à un grand numéro de dramatisation.

M. Gérard Bapt. C'est la dissolution qui a dramatisé !

M. Marc Laffineur. En extrapolant les résultats de l'audit, qui ne faisait que reprendre – vous l'avez dit tout à l'heure – la note qu'avait transmise la direction de la prévision à Alain Juppé, vous indiquiez que l'exécution du budget de 1997 était impossible, que vous étiez confrontés à une dérive des dépenses,...

M. Gérard Bapt. C'est le Président de la République qui l'avait dit !

M. Marc Laffineur. ... à d'importantes moins-values fiscales et que le montant du déficit budgétaire s'était largement accru. Bien évidemment, tout cela n'était qu'exagération et extrapolation !

En revanche, contrairement à la politique menée par l'ancien gouvernement, vous avez décidé d'ouvrir les vannes de la dépense publique. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Eh oui, vous êtes des spécialistes !

Ainsi, vous avez débloqué le gel de crédits que le précédent gouvernement avait sagement effectué au mois de février de cette année. Par un décret d'avance du 9 juillet, vous avez ouvert 9,96 milliards de francs de crédits partiellement gagés par un arrêté d'annulation de crédits portant sur 9,91 milliards. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Messieurs, M. Laffineur est inscrit pour une heure. Ménagez votre énergie ou concentrez vos tirs ! (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. C'est une provocation inadmissible, monsieur le président !

M. le président. Continuez, monsieur Laffineur, mais vous n'êtes pas obligé de tenir une heure !

M. Marc Laffineur. Cela dépend de mes collègues !

Ces crédits ont donc été utilisés pour financer des dépenses nouvelles. Compte tenu des dérives que vous mettiez en avant au mois de juillet, compte tenu de ce décret d'avance, il aurait fallu, en vertu de l'article 11 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, que vous déposiez, dès l'ouverture de la session parlementaire, c'est-à-dire au mois de septembre dernier, un projet de loi de finances portant ratification de ces crédits. Tel n'a pas été le cas. Il nous a fallu attendre quatre mois avant que vous ne déposiez un projet de loi de finances rectificative. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Tout simplement parce qu'il n'y avait pas de dérives qui exigeaient un collectif budgétaire !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous rêvez !

M. Marc Laffineur. Il n'y avait aucune urgence à légiférer en matière de finances publiques. Le budget de 1997 était un bon budget, équilibré, sans dépenses cachées et sans chausse-trappes. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez voulu l'ignorer, mais aujourd'hui vous êtes bien contents de bénéficier de ce bon budget...

M. Raymond Douyère. Comment expliquez-vous la dissolution ?

M. Marc Laffineur. ... alors que nous, nous avons trouvé en 1993 un doublement du déficit qui avait été voté dans la loi de finances.

M. Raymond Douyère. C'est faux !

M. Philippe Auberger. C'est celui-là qui était calamiteux !

M. Marc Laffineur. L'audit des finances publiques du mois de juillet n'a d'ailleurs jamais dit autre chose. Il faut en effet se rappeler que, pour le budget de l'Etat, les auteurs de l'audit considéraient, compte tenu des éléments d'information à leur disposition, que les moins-values fiscales pourraient se situer pour 1997 dans une fourchette comprise entre 15 et 17 milliards et que la dérive des dépenses pouvait se situer entre 12 et 20 milliards. Ces dérives étaient par ailleurs faibles par rapport, comme je l'ai déjà dit, à celles que nous avons connues en 1993.

Ces moins-values fiscales et ces majorations de dépenses ont été calculées en fonction de la conjoncture de l'époque. Or la croissance, au premier semestre, était inférieure à 2 % ; la consommation était atone ; le faible niveau d'activité limitait, par définition, les rentrées fiscales.

Par ailleurs, vous savez bien que l'évolution des dépenses et des recettes de l'Etat n'est pas linéaire. Une grande partie des dépenses sont réalisées lors du premier semestre, alors que les rentrées fiscales sont concentrées en fin d'année. Automatiquement, le déficit se creuse entre janvier et septembre, pour s'améliorer par la suite.

La dramatisation excessive orchestrée par le Gouvernement et sa majorité plurielle n'a pas duré longtemps, car dès le mois de septembre, Dominique Strauss-Kahn indiquait que l'objectif des 3,1 % de déficit public n'était pas irréalisable.

Vous bénéficiez de l'amélioration de la conjoncture, que l'ancienne majorité avait rendue possible grâce à la politique de baisse des taux et grâce à la politique de maîtrise des dépenses publiques qu'elle avait mise en œuvre.

M. Jérôme Lambert. La baisse des taux de TVA, par exemple !

M. Marc Laffineur. La baisse des taux d'intérêt, vous en profitez bien et j'attends toujours que vous diminuiez le taux de TVA. Voilà dix mois que vous êtes au Gouvernement et on ne voit rien venir malgré vos promesses électorales.

M. Jérôme Lambert. Nous avons diminué la TVA sur la construction de logements sociaux !

M. Marc Laffineur. Vous avez diminué en même temps les crédits pour les PALULOS !

Le taux de croissance annualisé sur le second semestre devrait atteindre 3 %. La consommation montre des signes de vitalité indéniables. Les achats d'automobile

recommencent à progresser. Avec 3 % de croissance, les recettes de TVA augmentent rapidement. Nous en avons déjà fait le constat entre 1987 et 1990.

Dès le mois de juillet, vous saviez que l'amélioration de la conjoncture permettait de boucler sans difficulté le budget de 1997.

L'exercice de dramatisation virtuelle auquel vous vous êtes livrés...

M. Jean-Louis Idiart. Chirac aussi est virtuel !

M. Marc Laffineur. ... avait pour unique objectif l'augmentation des impôts. Ainsi en lieu et place d'un collectif budgétaire, vous avez déposé une loi augmentant l'impôt sur les sociétés de 15 % et multipliant le taux d'imposition des plus-values à long terme par plus de deux. Par ces deux mesures, vous avez accru les recettes fiscales de plus de 22 milliards.

Ces prélèvements n'étaient pas nécessaires pour l'exécution du budget de 1997. La meilleure preuve nous en est fournie avec ce collectif qui se traduit par une réévaluation des recettes fiscales.

Le prélèvement sur les entreprises était inutile et il est nuisible pour l'économie française et même pour les finances publiques.

Le rendement de ce prélèvement sera décroissant et, une fois de plus, nous pourrions vérifier le bien-fondé de la loi de Laffer en vertu de laquelle, au-delà d'un certain taux, le rendement d'un impôt décline.

L'augmentation de l'impôt sur les sociétés n'incitera pas les entreprises françaises à investir, ou les entreprises étrangères à s'installer en France...

M. Jean-Louis Idiart. Toyota prouve le contraire ce matin !

M. Marc Laffineur. ... d'autant plus que d'autres pays décident d'abaisser leurs impôts.

Ainsi le Premier ministre anglais, Tony Blair, après avoir diminué, à son arrivée au pouvoir, le taux d'imposition des bénéfices de 33 à 31 %, a annoncé pour le prochain budget une nouvelle baisse d'un point. L'écart entre le taux anglais et le taux français atteindra 11,6 points. Il a décidé également d'abolir la taxe anticipée sur les bénéfices des entreprises et d'accroître les aides à l'investissement en faveur des PME dans le secteur de la haute technologie.

Tony Blair a compris que la lutte contre le chômage passe par des entreprises dynamiques et innovantes. Malheureusement, vérité pour les travaillistes anglais n'est pas vérité pour les socialistes français !

Le Gouvernement considère que les entreprises sont tellement performantes qu'elles peuvent concourir sur les marchés mondiaux avec une surcharge fiscale supplémentaire. Dans ce cas, comment expliquez-vous que la production industrielle soit inférieure en 1997 à celle de 1990 ? Comment expliquez-vous que le nombre des faillites dépasse 10 000 par mois ? Comment expliquez-vous que la rentabilité des fonds propres des entreprises françaises ne dépasse pas 8 % alors qu'elle est supérieure à 18 % aux États-Unis ? Comment expliquez-vous que l'image de la France auprès des chefs d'entreprise étrangers se dégrade ? Il suffit pour s'en convaincre de voir le baromètre européen des affaires UPS-Louis Harris, paru il y a quelques jours, et qui montre que, malheureusement, la France est considérée par les États et par les chefs d'entreprise étrangers comme le royaume de l'agitation sociale et des grèves :...

M. Gérard Bapt. C'est vous qui avez le pompon pour les grèves !

M. Marc Laffineur. ... 59 % des grands patrons européens interrogés estiment que la France est le pays qui va connaître le plus grand nombre de grèves au cours des trois prochaines années.

M. Jean-Louis Idiart. Les patrons préfèrent Jospin à Juppé !

M. Marc Laffineur. Malheureusement, sur ce chapitre, la France est bien lanterne rouge des grands pays européens pour les chefs d'entreprise.

Sous nos yeux, une nouvelle carte économique se dessine en Europe.

M. Jean-Louis-Dumont. Toyota vient s'installer à Valenciennes !

M. Marc Laffineur. Certes, mais tandis que 30 000 emplois par an sont créés par des investissements étrangers en France, il en est créé 110 000 en Angleterre et 10 000 en Irlande – pour un pays de 3 millions d'habitants !

M. Jean Tardito. Cela a l'air de vous faire plaisir !

M. Marc Laffineur. Pas du tout ! Il faut tout faire pour inverser cette tendance. Et ce n'est pas en augmentant les impôts et en montrant du doigt les chefs d'entreprise comme vous le faites que nous y parviendrons ! C'est exactement la politique inverse qu'il faut mener.

Les pays se livrent une concurrence forcenée pour attirer les investisseurs étrangers. De l'Irlande à la Grande-Bretagne, du Danemark à l'Espagne, les Etats abaissent leur fiscalité. Avec la multiplication des prélèvements, la France, avec sa majorité plurielle, a décidé de faire la course avec un lourd handicap. D'ailleurs, un fiscaliste de Bercy, détaché à la DATAR, répond clairement, lorsqu'on l'interroge sur les problèmes qu'éprouve la France pour attirer les investisseurs étrangers : un, la fiscalité ; deux, la fiscalité ; trois, la fiscalité !

Les opérateurs étrangers nous reprochent un matraquage fiscal et la complexité de notre droit fiscal.

M. Jean-Louis Idiart. Qui ? Des textes ! Des citations !

M. Marc Laffineur. Ça va venir, ne vous en faites pas !

Les trente-cinq heures ne pourront qu'accroître la réticence des entreprises étrangères à choisir la France comme terre d'implantation.

L'apport des firmes étrangères est pourtant indispensable à notre économie. L'année dernière, elles ont été responsables, je l'ai dit, de plus de 30 000 créations d'emplois.

La facture de votre politique fiscale sera très élevée. Malgré les déclarations du ministre de l'économie, l'investissement reste en panne en 1997 et sera en deçà des espérances en 1998. Cette prévision émane d'une note publiée le 24 novembre dernier par l'INSEE.

Sans investissement, il ne peut y avoir de croissance forte et stable. En taxant les entreprises et l'épargne, vous semblez oublier la maxime de l'économiste du XVII^e siècle, de Boisguilbert : « Les lois de l'ordre économique ne se violent jamais impunément. »

Votre politique se trompe d'objectif. Le problème majeur de la France est un problème de production et de compétitivité. L'étude réalisée récemment par le cabinet MacKinsey souligne de manière nette que l'insuffisance de la productivité, la faiblesse de l'investissement et l'excès de réglementation constituent les principaux maux de notre pays.

De ce fait, je suis convaincu que vous avez mangé votre pain blanc, malheureusement pour la France.

Vous avez bénéficié de nos succès avec le maintien des faibles taux d'intérêt, qui vous ont permis d'économiser 7 milliards de francs. Vous avez bénéficié des 10 milliards de francs de gel de crédits effectué par Alain Juppé. Vous avez bénéficié de la croissance. Mais, en 1998, vous n'aurez sans doute pas les mêmes atouts dans les mains.

Par vos mesures, la croissance risque de faire long feu, surtout avec l'instauration des trente-cinq heures.

La réduction autoritaire du temps de travail que le Gouvernement veut mettre en œuvre est un non-sens économique. La notion de durée hebdomadaire n'a plus de signification dans une économie du juste temps et du zéro stock. Ce qui compte aujourd'hui, c'est la durée annuelle, voire la période globale d'activité. Or depuis vingt ans, la durée annuelle de travail baisse en France de près de 16 % alors qu'elle augmente aux Etats-Unis. Seule, l'Allemagne a une durée annuelle inférieure à la nôtre, mais elle vient de rectifier l'âge de départ à la retraite, qui passe de soixante à soixante-cinq ans. La vie active est en France une des plus courtes au sein de l'OCDE du fait aussi de nombreux départ à la retraite dès cinquante-cinq ans.

La réduction du temps de travail raccourcira un peu plus la période d'activité et renchérira le coût du travail de près de 10 %, puisque vous n'avez toujours pas résolu le problème du niveau du SMIC. On l'a bien vu quand mon excellente collègue du groupe UDF, Marie-Thérèse Boisseau, a demandé hier s'il y aurait une augmentation du SMIC horaire pour faire en sorte que le salaire mensuel ne change pas. Pour y parvenir, il faudrait une progression de 11 %, ce qui entraînerait une augmentation du coût de production, et donc du chômage parce que les entreprises françaises seront moins compétitives. Sinon il y aurait diminution des salaires, ce qui jouerait sur la consommation. Le SMIC étant déjà bien bas, il est inconcevable de le baisser encore. Vous devrez bien résoudre cette contradiction, monsieur le secrétaire d'Etat, et ce ne sera pas facile.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Ça c'est sûr !

M. Marc Laffineur. Sur ce sujet, vous devriez vous inspirer de l'étude réalisée par Thomas Piketty sur les créations d'emplois en France et aux Etats-Unis pour le compte de la fondation Saint-Simon. Cette étude...

M. Philippe Auberger. Excellente !

M. Marc Laffineur. ... explique que les charges pesant sur les bas salaires seraient responsables de la perte de cinq millions d'emplois. Les secteurs du commerce et du tourisme, à cause des charges et des impôts, ne créent pas assez d'emplois. Il y a un déficit de près de quatre millions d'emplois dans ces secteurs.

M. Jean Tardito. Vous voudriez que les salariés travaillent gratuitement !

M. Marc Laffineur. Il ne s'agit pas de cela mais de baisser le coût du salaire.

M. Gérard Bapt. De baisser les charges !

M. Marc Laffineur. Les salaires nets sont très bas en France, c'est l'ensemble du coût du salaire qui est très élevé.

M. Jean Tardito. Et ceux qui échappent à l'impôt sur la fortune ?

M. Marc Laffineur. Et vous avez augmenté les charges sur les bas salaires !

M. Jean Tardito. Les plus grandes fortunes en France ne payent pas l'impôt sur la fortune !

M. le président. Pourrait-on éviter le débat dans le débat ?

M. Marc Laffineur. Nous avons diminué les charges sur les salaires jusqu'à 1,33 fois le SMIC. Vous avez baissé ce plafond. Vous faites exactement l'inverse de ce qu'il faut faire et exactement l'inverse de ce que disent tous les autres. Il ne faut pas se croire plus intelligent que les autres, il suffit de regarder ce qui se passe dans le monde.

M. Jean Tardito. Parlez-nous de ceux qui échappent à l'impôt sur la fortune !

M. le président. Quel rapport avec le débat, monsieur Tardito ?

M. Marc Laffineur. Je vous parle de bas salaires, monsieur Tardito, vous me répondez impôt sur la fortune !

Pourtant, de nombreux experts vous alertent sur les dangers de votre politique.

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas dans *Le Canard enchaîné* !

M. Jean Tardito. Ni dans *Le Figaro* !

M. Marc Laffineur. Parmi les plus illustres d'entre eux, il y a Jacques Attali – en voilà des noms ! – ancien conseiller spécial de François Mitterrand, qui, dans un article au titre évocateur, « La saignée », publié dans un grand journal du soir le 20 novembre dernier, indique clairement que, du fait de l'excès de prélèvements et de réglementations, la France pourrait devenir un véritable désert économique.

« Les informaticiens, écrit-il, partent pour la Silicon Valley – où ils sont déjà plus de 40 000 – parce qu'ici une chape de plomb pèse sur les créateurs d'entreprise. Les financiers traversent la Manche – ils sont plus de 70 000 à faire la fortune des banques de la City – parce qu'ils ne trouvent à Paris ni la créativité financière ni l'environnement des grands marchés. »

M. Jean-Louis Idiart. C'est la faute au tunnel ! (*Sourires.*)

M. Marc Laffineur. C'est François Mitterrand qui l'a inauguré !

Je continue de lire : « Les chefs d'entreprise partent à la recherche d'une fiscalité moins lourde – les plus vieux en Suisse, les plus jeunes en Angleterre, les plus aventureux à Singapour, Cuba ou Sao Paulo.

« Les cinéastes regardent – ce n'est pas nouveau – vers l'Amérique, les peintres vers l'Italie. La liste n'est pas close ; »

M. Jean-Louis Idiart. En définitive, il n'y a que les imbéciles qui restent ! (*Rires.*)

M. Yves Deniaud. Apparemment, vous êtes là, mon cher collègue !

M. Marc Laffineur. Nous sommes tous là ! Et je ne fais que citer Jacques Attali !

M. Gérard Bapt. Il n'y a que Schuller qui est parti !

M. Marc Laffineur. « ... il faudrait y ajouter la cohorte de ceux qui préfèrent tenter leur chance en Asie, comme boulanger ou plombier, plutôt que de faire la queue dans une ANPE de banlieue [...] l'acte de création n'est pas

reconnu en France comme il l'est ailleurs. Parce qu'il est ici honorable d'avoir de l'argent mais très suspect d'en gagner, à moins que cela ne soit en gérant des entreprises en situation de monopole. Parce qu'un inventeur ne peut que rarement trouver un financier imaginatif, alors que le fisc est toujours là pour leur réclamer sa part de l'argent qu'il n'a pas encore gagné. »

M. Gérard Bapt. Avouez que cela n'est pas nouveau, monsieur Laffineur !

M. Marc Laffineur. Et vous allez en prendre encore aux inventeurs, avec ce collectif budgétaire !

Jacques Attali poursuit : « Parce que, quand on obtient en France un franc pour créer une entreprise de haute technologie, on en trouve 20 000 en Amérique, quand on en émet une *stock option* pour récompenser et s'attacher les services d'un cadre, on en émet 2 500 au Royaume-Uni, quand un cadre gagne un franc en France, il en gagne deux en Grande-Bretagne et trois aux États-Unis. »

Enfin, je ne peux résister, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à une dernière citation de Jacques Attali : ...

M. le secrétaire d'Etat au budget. Laissez-vous aller !

M. Jean-Louis Idiart. Succombez à la tentation !

M. Marc Laffineur. « Pour que cela change, il faudra très vite avoir le courage d'entreprendre des réformes majeures et d'abord fiscales. »

M. Jean Tardito. C'est vrai !

M. Marc Laffineur. « Réduire massivement l'impôt sur le revenu et les charges sur les cadres, dégager des ressources pour financer la création d'entreprises. Tout cela – c'est toujours Jacques Attali qui parle – ... »

M. Jean-Louis Idiart. Quel rapport avec les bas salaires ?

M. Philippe Auberger. C'est du Juppé !

M. Marc Laffineur. « ... il faudra le faire dans les deux budgets qui nous séparent de l'an 2000 et il faudra le faire massivement. »

M. Jean-Louis Idiart. Il n'y a plus de référence à droite, le débat est à gauche !

M. Marc Laffineur. Depuis votre arrivée au pouvoir, vous avez pris l'orientation opposée à celle à laquelle exhorte Jacques Attali. Vous avez, jour après jour, alourdi les prélèvements sur les classes moyennes.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. C'est un numéro comique que vous nous faites là !

M. Marc Laffineur. Je n'ai fait que citer Jacques Attali. Je comprends que cela vous gêne un peu, monsieur le président de la commission !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Pas du tout, j'apprécie beaucoup votre humour !

M. Marc Laffineur. Votre politique désespère la jeunesse française. Nous sommes en train de former des étudiants, qui ne rêvent que d'une chose : sortir du carcan français en s'expatriant. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce n'est pas une illusion. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'intéressant dossier réalisé par le manuel économique *Capital* du mois de décembre, dossier qui a pour titre : « Les Français qui fuient vers Londres ».

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. C'est juin 40 !

M. Marc Laffineur. On apprend que « chaque année 12 000 Français rejoignent l'Angleterre pour travailler, essentiellement des jeunes diplômés ».

M. Gérard Bapt. Qu'est-ce que vous avez fait, vous ? Ce n'est pas nouveau !

M. Marc Laffineur. Avec un chômage qui est passé de plus de 10 % à 6 % grâce à une politique économique libérale et moderne...

M. Raymond Douyère. Avec quel niveau de salaire ?

M. Marc Laffineur. ... la vieille Angleterre ressemble de plus en plus à un eldorado. Les jeunes diplômés quittent la France à cause des impôts, des charges qui empêchent d'avoir des salaires corrects et de la réglementation qui freine toute initiative.

M. Gérard Bapt. Ils n'ont pas pu entretenir le métro de Londres !

M. Marc Laffineur. Il n'y a pas de plus grande injustice que le chômage. Comment osez-vous parler de salaires quand près de cinq millions de Français sont sans emploi ? Il ne faut pas plaisanter avec ce problème.

M. Gérard Bapt. C'est vous qui parlez des salaires !

M. le président. Continuez, monsieur Laffineur !

M. Marc Laffineur. Sur ce sujet, je vous conseille également la lecture, très enrichissante, de la dernière étude de l'OCDE sur les Etats-Unis. Ainsi, on y apprend que « l'entrepreneuriat contribue à la création d'emplois, mais qu'il contribue aussi à la progression des revenus réels ». Cette étude explique les raisons de la fréquence de l'entrepreneuriat aux Etats-Unis. L'absence d'obstacles pour créer et fermer une entreprise, les facilités de financement avec l'importance du capital-risque et des fonds de pension, une charge fiscale et réglementaire faible pesant sur les créateurs d'entreprises expliquent le développement des PME américaines.

Quand, en France, on réglemente et on augmente les impôts, aux Etats-Unis, on s'attache à développer l'environnement fiscal et économique le plus favorable possible à la création d'entreprises.

Avec ce projet de collectif, vous ne faites rien pour inciter les jeunes à avoir confiance dans leur pays ; vous confirmez simplement et malheureusement la mauvaise orientation que vous aviez prise avec le projet de budget.

Certes, vous répétez que vous êtes des gestionnaires corrects et que vous allez réduire les impôts. Mais comment peut-on vous croire ? Depuis cinq mois, que vous êtes au pouvoir, vous n'avez annoncé que des hausses d'impôt et jamais de baisse. Hausse de l'impôt sur les sociétés, des plus-values, de la TIPP, de la CSG, de la fiscalité de l'épargne, des droits de timbre sur les cartes grises, les passeports, les permis de conduire, les cartes d'identité etc. Et j'oublie la taxe sur les tabacs !

M. Yves Deniaud. Et ce n'est qu'un début !

M. Marc Laffineur. Il faut également citer l'abandon de la réforme de l'impôt sur le revenu, le matraquage des familles et des retraités.

Dans ce collectif, je m'attendais à voir, conformément à vos promesses électorales, une baisse de la TVA.

M. Gérard Bapt. On l'a fait !

M. Marc Laffineur. J'ai cherché mais je n'ai pas trouvé !

M. Augustin Bonrepaux. Vous n'avez pas bien cherché !

M. Marc Laffineur. Je m'attendais à un geste en faveur des familles modestes. J'ai cherché, je n'ai pas trouvé !

M. Augustin Bonrepaux. Il y en a plusieurs !

M. Marc Laffineur. Vous prétendez maîtriser les dépenses publiques. J'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé.

Bien évidemment, vous indiquez que toutes les ouvertures de crédits sont gagées par des annulations de crédits.

M. Augustin Bonrepaux. Vous n'êtes pas très objectif !

M. Marc Laffineur. Vous l'étiez tant, vous, l'année dernière, monsieur Bonrepaux !

M. Yves Deniaud. On a affaire à un expert en la matière !

M. Marc Laffineur. Certes, sur le papier, c'est vrai, mais vous obtenez cet équilibre grâce aux économies réalisées sur l'équipement des armées et grâce au service de la dette.

Les dépenses d'investissement de l'armée auront été réduites, cette année, de 5,2 milliards au mépris d'une loi adoptée par le Parlement, la loi de programmation militaire. Les conséquences seront triples. D'accord, la réduction des crédits risque de remettre en cause le bon déroulement du processus de professionnalisation des armées, comme en témoignent certaines déclarations faites par de hauts responsables militaires. Ensuite, vous affaiblissez la France, en tant que force militaire, le retard pris dans la construction du porte-avions *Charles-de-Gaulle* privant notre pays de forces aéroportées.

M. Jean-Claude Beauchaud. Parce que vous n'aviez rien prévu avant !

M. Marc Laffineur. Sans doute, comme moi, lors de la guerre du Golfe, vous êtes vous sentis humiliés d'y avoir envoyé un porte-avions d'où ne pouvaient décoller aucun avion ! Il nous faut vite remédier à cela.

Enfin, les économies sur le budget de la défense ont un coût social important, en raison des restructurations qu'elles imposent au secteur de l'armement.

En outre, les économies d'aujourd'hui pourraient se traduire par des gaspillages demain. Les rééchelonnements du programme entraîneront certainement des surcoûts non négligeables.

Si l'on compare les ouvertures de crédits et le dernier arrêté d'annulation de crédits, on constate que le budget de l'agriculture augmente, ainsi que celui de l'éducation nationale et celui de l'industrie, de plus de 1 milliard de francs.

Vous vous êtes offert du bon temps sur le dos des militaires, et sur notre dos, grâce à notre action en faveur de la baisse des taux d'intérêt.

Toujours par souci de présentation, vous avez gonflé artificiellement les recettes à travers plusieurs ponctions sur des organismes publics. Vous avez ainsi l'intention de récupérer 3,7 milliards.

Je suis bien conscient que d'autres gouvernements ont eu recours à de tels expédients pour boucler les budgets difficiles.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Mais non !

M. Marc Laffineur. Les gouvernements Cresson et Bérégovoy étaient des spécialistes ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Gouriou. Est-ce possible ?

M. Marc Laffineur. Pour votre premier collectif, vous auriez pu être plus vertueux ! Vous ne l'êtes pas, mais, plus grave, les prélèvements que vous souhaitez réaliser sont dangereux. Il en est ainsi des prélèvements sur le fonds de garantie de la Caisse de garantie du logement social.

Vous décidez de prélever 2 milliards de francs sur les réserves de cet organisme, réserves qui s'élèvent au mieux à 3,7 milliards. Or, vous le savez bien, il ne s'agit pas d'une réserve dormante qui alimenterait la spéculation financière. Il s'agit d'une réserve constituée en vue de faire face aux cessations de paiement des organismes gestionnaires de logements sociaux. Il y a, bien plus que vous ne le croyez, des réserves utiles.

Il faudrait 1,5 milliard simplement pour régler les derniers encours. Il suffira de quelques sinistres supplémentaires pour mettre la Caisse de garantie en cessation de paiement et mettre ainsi en danger toute la filière du logement social.

Si le droit au logement n'a pas été intégré au bloc de constitutionnalité, son esprit y est sans doute, surtout pour un gouvernement de gauche !

M. Philippe Auberger. Qui se dit de gauche !

M. Marc Laffineur. Cet article est donc un sale coup porté au logement social. C'est aussi un sale coup porté aux collectivités locales.

M. Alain Gouriou. Un de plus !

M. Marc Laffineur. Vous l'avouez vous-même ! C'est bien ! Faute avouée est à moitié pardonnée !

En effet, les collectivités locales sont souvent amenées à octroyer des contre-garanties à la CGLS. De ce fait, en cas de défaillance, elles seront appelées à les faire jouer. Vous savez bien d'ailleurs que, malheureusement, pour avoir des logements sociaux, les collectivités locales sont obligées de donner leurs garanties, ce qui pose d'ailleurs un autre problème, que le président de la commission des finances a soulevé lors de notre réunion, pour les années à venir.

M. Gérard Bapt. C'est vrai, mais ce n'est pas nouveau !

M. Marc Laffineur. Non, ce n'est pas nouveau. Ce n'est pas une raison pour ne pas s'y atteler !

L'article 4 méconnaît donc l'article 72 de la Constitution qui, dans son deuxième alinéa, indique que les collectivités locales s'administrent librement.

Une charge potentielle étant imposée aux collectivités locales du fait de la ponction de 2 milliards de francs que l'Etat entend réaliser sur la Caisse de garantie du logement social, le principe de libre administration des collectivités locales n'est pas respecté. Avec un tel article, les contribuables locaux risquent d'être mis à contribution. Ainsi, nous assistons à un transfert de charges masqué au détriment des collectivités locales.

Pour sortir le Gouvernement de cette ornière, le président de la commission des finances propose que l'Etat, en contrepartie des prélèvements, accorde une contre-garantie du même montant à la CGLS. Avec ce mécanisme, nous aurions donc un prélèvement à remboursement conditionnel ou aléatoire.

Je m'interroge sur la valeur juridique de cette contre-garantie. Combien de temps sera-t-elle applicable et dans quelles conditions pourra-t-elle être appelée ?

Le plus sage serait d'annuler cet article afin d'éviter tout risque, tant pour les organismes gestionnaires de logements sociaux que pour les collectivités locales.

Le prélèvement sur les réserves de l'Institut national de la propriété industrielle pose un autre type de problème : la place réservée dans notre société à l'innovateur et au chercheur.

L'INPI dispose d'une expérience certaine en matière de prélèvements effectués par l'Etat. Le gouvernement d'Edith Cresson, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1991, le ponctionnait déjà de 550 millions de francs.

Ces prélèvements à répétition sont financés, dans les faits, par les chercheurs et les innovateurs qui acquittent des redevances élevées. Les réserves que constitue l'INPI traduisent un dysfonctionnement qui dure depuis de nombreuses années. Pourtant, Dieu sait que nous avons besoin de ces chercheurs et de ces innovateurs !

Il conviendrait d'utiliser les réserves de cet établissement pour le restructurer et pour abaisser le montant des redevances qui n'incite pas les chercheurs français à déposer des brevets.

M. Dominique Baert. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Marc Laffineur. Il faut prendre conscience que la France, qui était un pays en pointe pour les innovations tout au long du XIX^e siècle, est désormais très largement distancée par ses principaux concurrents. Le nombre de brevets déposés en France recule d'année en année, passant de 15 000 en 1960 à 12 500 en 1995.

Sur la même période, le nombre de brevets déposés à travers le monde a été multiplié par plus de treize. En dépit d'une population plus élevée de 18 millions d'habitants, en dépit du développement de notre économie, il y a moins de brevets enregistrés aujourd'hui en France qu'en 1929.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ce ne sont pas les brevets parlementaires qui vont remonter la moyenne !

M. Marc Laffineur. L'article 18 relatif à l'allègement de la taxe professionnelle en faveur des entreprises utilisant des véhicules routiers soulève un problème d'égalité devant l'impôt. Certes, on peut se réjouir de la réduction de la taxe professionnelle dont bénéficieront les transporteurs routiers, mais cela ne règle en aucun cas les problèmes de fond du poids et de la conception même de la taxe professionnelle. En outre, il serait tout à fait légitime d'étendre cet allègement à d'autres professions, à d'autres secteurs d'activité qui rencontrent des difficultés, comme l'industrie textile ou l'automobile.

Nous savons bien que la base actuelle de la taxe professionnelle pénalise à la fois l'investissement et l'emploi.

Dernier article irrecevable en l'état : l'article 32.

Avec l'article 32, le Gouvernement demande au Parlement son accord pour l'engagement financier de l'Etat dans le plan de restructuration du GAN. Une fois de plus, nous avons affaire à l'une des conséquences de l'éclatement de la bulle publique. En plus de l'éclatement des bulles spéculatives financières de la fin des années 80, la France est confrontée depuis de nombreuses années à l'éclatement de la bulle de la sphère publique.

Après le scandale du Crédit lyonnais, qui coûtera plus de 120 milliards et peut-être même 190 milliards, après le Comptoir des Entrepreneurs, après le Crédit foncier, notre pays doit faire face aux pertes d'une autre grande entreprise publique, le GAN.

M. Gérard Bapt. Qu'est-ce que vous aviez fait ?

M. Marc Laffineur. C'est la preuve qu'il faut les privatiser !

M. Philippe Auberger. C'est l'héritage socialiste !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Quelle mauvaise foi !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Et M. Heilbronner ? On vous le laisse !

M. Philippe Auberger. C'est vous qui l'avez renommé. Nous l'avions vidé ! Il vous avait été utile pour la Société générale !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'était l'ancien directeur adjoint de cabinet de M. Chirac !

M. le président. Seul l'orateur a la parole ! Vous aurez tout le temps de revenir sur l'affaire du GAN !

M. Marc Laffineur. Le trou du Crédit lyonnais met en cause le système français !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est cela, oui !

M. Marc Laffineur. Ce sont tout de même 90 milliards de francs que le budget de l'Etat va devoir mettre en 1997 et 1998 pour recapitaliser le secteur public !

M. Gérard Bapt. Votre modèle, c'est le Japon ! Il n'y a pas de pertes là-bas !

M. Marc Laffineur. Je crois qu'on est les champions ! On n'a pas à s'en vanter !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ce n'est pas perdu pour tout le monde !

M. Marc Laffineur. L'article 32, de manière très sibylline, fait supporter à l'Etat les pertes et charges auxquelles la société centrale du GAN devra faire face, à raison des prêts à la société Bâtiment Finance et Compagnie. Il ne précise pas le montant maximal de cet engagement financier. Le Gouvernement demande ainsi au Parlement de signer un chèque en blanc. Quand, monsieur le ministre, nous apprenons par la presse ce qui se passe au niveau du GAN, comme l'a fait remarquer très judicieusement le rapporteur général tout à l'heure, vous comprenez notre inquiétude !

Une telle disposition peut être considérée comme irrecevable sur le plan constitutionnel. En effet, l'article 1^{er} de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux finances publiques mentionne que les lois de finances déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, compte tenu d'un équilibre financier qu'elles définissent.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Et alors ?

M. Marc Laffineur. L'article 1^{er} précise également que les dispositions législatives destinées à organiser l'information et le contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques sont contenues dans les lois de finances. Enfin, l'article 8 de la même ordonnance mentionne que les crédits sont évaluatifs, prévisionnels ou limitatifs.

L'article 32 ne respecte pas ces principes à valeur constitutionnelle. Il ne respecte ni l'article 1^{er} ni l'article 8.

Le Parlement n'a pas à sa disposition les éléments d'information concernant les pertes du GAN. La presse est à ce titre mieux informée que les parlementaires. Ainsi,

Le Parisien titrait avant-hier sur le trou de 50 milliards de francs, dont 40 milliards de francs proviendraient de l'immobilier. Depuis lundi, nous avons appris par Bercy que les pertes seraient inférieures à 40 milliards de francs. Un communiqué de la compagnie d'assurances affirme de son côté qu'elles se situeraient autour de 34 milliards de francs. Qui croire ?

Je me rappelle du dossier du Crédit lyonnais. Au début, on nous affirmait que tout allait bien...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'était Alphandéry !

M. Marc Laffineur. Oui, mais le trou, c'était vous !

... puis que les pertes seraient limitées à 20 ou 25 milliards de francs. Ensuite, elles ont dépassé 50, 100, 120 milliards. Aujourd'hui, selon certaines sources, le coût pourrait atteindre 170 milliards.

Qu'en sera-t-il avec le GAN ?

Après le Crédit lyonnais, le Comptoir des entrepreneurs, le Crédit national, le Crédit foncier, nous avons, avec le GAN, la preuve que l'Etat actionnaire est incapable de remplir son rôle. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Jean-Louis Idiart. Vous avez oublié le scandale de Panama.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ça les fait rire !

M. Marc Laffineur. On parle de plus de 200 milliards et ça les fait rire.

M. Jean-Louis Idiart. La démarche est grossière !

M. Marc Laffineur. Une fois de plus, l'irresponsabilité, la mauvaise gestion et les malversations ont engendré des milliards de francs de pertes que les contribuables devront éponger.

En dépit de l'effondrement des prix dans l'immobilier de bureaux, personne n'a su mettre un terme à la fuite en avant du GAN. L'Etat, pourtant actionnaire à 93 % de cette entreprise, n'est pas intervenu à temps pour stopper la dérive.

M. Arthur Dehaine. Eh oui !

M. Marc Laffineur. Comment se fait-il que nous apprenions par la presse des malversations sur la gestion du GAN alors que Bercy disposait de plusieurs représentants au conseil d'administration ?

M. Dominique Baert. De votre temps surtout !

M. Marc Laffineur. Comment se fait-il qu'une entreprise publique comme le GAN ait pu perdre d'un seul coup 1,1 milliard de francs en accordant un prêt généreux à un promoteur immobilier pour acheter un immeuble à Neuilly, promoteur qui a fait faillite très rapidement ? Toujours selon la presse, ce milliard de francs aurait donné lieu à de mystérieuses évasions de capitaux à l'étranger.

Le GAN, c'est la répétition de l'affaire du Crédit Lyonnais qui avait été dévoilée au grand jour dès 1988 grâce au travail de notre collègue François d'Aubert.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ah oui ?

M. Marc Laffineur. Eh oui, monsieur le président.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Monsieur Laffineur, si vous voulez, on parlera des pertes et d'où elles viennent. J'espère que la justice fera la lumière là-dessus...

M. Marc Laffineur. Je l'espère aussi !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. ... parce que ça n'a pas été perdu pour tout le monde.

M. Marc Laffineur. Certainement !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Certains ont fait fortune !

M. Marc Laffineur. Ces scandales à répétition montrent clairement l'échec magistral du secteur public à la française.

En 1996, dernier exercice connu, les pertes des entreprises publiques ont dépassé 24 milliards de francs et leurs dettes 600 milliards.

Les entreprises publiques ne riment pas avec bonne gestion. Avec les dotations en capital, plus de 11 milliards pour le GAN, avec les garanties de dettes, elles coûtent très cher aux contribuables : selon la presse du matin, je le répète, 90 milliards sont prévus pour 1997-1998.

Du fait de l'accumulation des pertes et des dettes, les banques et les compagnies d'assurance qui ont été nationalisées n'ont pas eu les moyens de se moderniser et d'améliorer leur productivité. Leur sous-capitalisation, lorsqu'elles sont privatisées, en fait des proies faciles pour les entreprises étrangères.

Aujourd'hui, les AGF font l'objet de deux offres d'OPA de la part d'une société allemande et d'une société italienne. Nos banques, qu'elles soient d'affaires ou généralistes, sont également menacées par de grands groupes étrangers.

Trop longtemps, le secteur bancaire et financier a vécu protégé en dehors de la concurrence internationale, sous couvert de la tutelle publique.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Pensez aux AGF !

M. Marc Laffineur. Aujourd'hui, c'est un pan entier de notre économie qui risque de passer sous contrôle étranger.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Grâce à vos privatisations irresponsables !

M. Marc Laffineur. Il n'aurait jamais dû y avoir de nationalisation !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Il fallait le dire à de Gaulle en 1945 !

M. Gilles Carrez. Archaïque !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. De Gaulle est archaïque ? !

M. Marc Laffineur. Vous ne croyez pas que les contribuables en ont marre de payer ? Il va encore y avoir plus de 200 milliards de francs à payer !

M. Jean Tardito. Et Pinault ?

M. le président. Monsieur Tardito, laissez M. Pinault tranquille ! Revenons au débat !

M. Marc Laffineur. L'article 32 doit nous amener à tirer certaines conclusions.

Premièrement, il faut poursuivre le processus de privatisation. Deuxièmement, il faut que le Parlement connaisse, avant de donner son accord pour l'engagement

de l'Etat, le montant exact des pertes. Troisièmement, il faut que des poursuites soient engagées vis-à-vis des événements responsables de malversations.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Absolument !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. On va y veiller !

M. Marc Laffineur. Malheureusement, je ne suis pas certain qu'il y ait une volonté politique suffisamment forte pour conduire une telle politique au sein du Gouvernement.

M. Dominique Baert. Avant non, maintenant oui !

M. Gérard Bapt. Notre volonté sera plus forte que la vôtre.

M. Marc Laffineur. En effet, la politique qui sous-tend ce projet de collectif est mal orientée. Cette politique, c'est plus d'étatisme, plus de dirigisme, plus de dépenses, plus d'impôts, moins de création de richesses.

M. Yves Deniaud. Eh oui !

M. Gilles Carrez. Parfaitement !

M. Marc Laffineur. En l'état, ce projet de collectif n'est pas recevable.

M. Yves Deniaud. Non !

M. Marc Laffineur. Il va à l'encontre de la Constitution et des intérêts de la France. C'est pourquoi, au nom du groupe UDF, je vous demande de voter cette exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. J'ai écouté avec attention M. Laffineur.

M. Marc Laffineur. Vous avez bien fait !

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Je n'ai strictement rien entendu qui relève d'une exception d'irrecevabilité.

Il ne suffit pas de lire des textes et des articles de loi pour justifier une exception d'irrecevabilité. J'invite donc l'Assemblée à la rejeter. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je pourrais me contenter de répondre, comme le rapporteur général, que l'argumentation juridique est inconsistante. Je voudrais tout de même relever certains propos politiques qui vont un peu au-delà de l'acceptable pour le Gouvernement que je représente ici.

Sur le budget, monsieur Laffineur, vous nous avez chanté l'air de « tout allait très bien, madame la République, au 1^{er} juin 1997 » !

M. Gilles Carrez. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Dommage que les électeurs n'aient pas compris votre message !

M. Yves Deniaud. Ils se rattraperont !

M. Marc Laffineur. On en reparlera dans quelque temps !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Dommage que l'audit que vous avez cité dise le contraire.

Vous avez donné des chiffres, sans tirer les conséquences. Vous avez indiqué qu'il manquait 15 à 17 milliards de recettes par rapport au budget voté il y a un an, qu'il y avait 12 à 20 milliards de francs de dépenses « imprévues », vous avez omis de parler de la sécurité sociale dont le déficit est supérieur de 10 milliards aux prévisions. Si je fais le total, 37 à 47 milliards de francs, les 21 milliards de francs de hausse de l'impôt sur le bénéfice des sociétés que nous avons dû imposer étaient absolument indispensables pour arriver au 3,1 % de déficit du PIB. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Il y avait un point positif dans votre exposé. Aux conjoncturistes parfois un peu frileux, vous avez dit que la consommation était en train de redémarrer. Je vous remercie de confirmer le point de vue du Gouvernement.

En matière industrielle, vous avez frôlé l'atteinte au crédit de la France. A force de reprendre complaisamment des propos tenus dans la presse sur le comportement de tel ou tel jeune, de telle ou telle entreprise, qui sont des exceptions...

M. Yves Deniaud. Il ne faut pas leur donner des motifs d'agir ainsi !

M. le secrétaire d'Etat au budget. ... vous risquez de décourager les investissements étrangers en France ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Idiart. Tout à fait !

M. Marc Laffineur. C'est vous qui les découragez !

M. Yves Deniaud. Faites une autre politique ! Ils viendront !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Au moment où nous sommes en train de négocier l'implantation par Toyota de 2 000 emplois dans le nord de la France, vous portez un mauvais coup au pays en tenant de tels propos. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Bapt. Des propos antinationaux !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* C'est le syndrome de Coblence !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je pourrais vous répondre que la Bourse ne partage pas votre point de vue. Il est vrai, que comme disait le général de Gaulle, que vous avez trouvé archaïque tout à l'heure, « la politique de la France ne se fait pas à la corbeille » ! Et vous-même avez reconnu que des étrangers s'intéressaient à des entreprises françaises – à tel point que cela vous inquiète.

Vous avez cité le nouveau gourou choisi par la droite, dont on peut dire que l'aller et retour à Londres n'a pas été particulièrement spectaculaire.

Sur ces questions, vous pourriez, je pense, faire preuve d'un peu plus de modestie !

M. Marc Laffineur. Il est des vôtres !

M. Yves Deniaud. Vous êtes un « mauvais camarade » !

M. le secrétaire d'Etat au budget. En ce qui concerne le GAN, je noterai qu'il s'agit de pertes enregistrées entre 1992 et 1996. Le choix de cette période n'est pas innocent.

J'ajoute qu'il s'agit de pertes immobilières : 30 milliards de francs. M. Arthuis avait, au mois de février, évalué ce montant à 29 milliards de francs. La Cour des comptes vient de confirmer ce chiffre, auquel s'ajoutent des pertes de 8 milliards de francs dans les assurances.

Vous avez tiré prétexte de ces erreurs de gestion, et peut-être d'opérations qui méritent des sanctions judiciaires, pour jeter le discrédit sur l'ensemble du secteur public. Mais ces 30 milliards de francs de pertes immobilières du GAN sont à rapprocher des 26 milliards de francs de pertes immobilières enregistrés par la Compagnie de Suez, des 14 milliards du groupe Paribas, des 11 milliards de francs de la Société générale, des 10 milliards de francs de la banque Pallas-Stern – qui a d'ailleurs péri de cela. Ces chiffres sont extraits d'un rapport Immoprêt sur les engagements immobiliers dans le secteur financier français de 1997.

M. Marc Laffineur. Ces banques ne demandent rien aux contribuables !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Ce que vous avez appelé la « bulle immobilière » a donc touché également le secteur public...

M. Yves Deniaud. C'est le peuple qui paie !

M. le secrétaire d'Etat au budget. ... et le secteur privé.

M. Jean-Louis Dumont. Les épargnants sont les victimes.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je profite de ce que j'ai la parole pour rassurer M. le rapporteur général : les trois rapports qu'il a demandés, concernant la mise en œuvre des privatisations, la situation du secteur public et les garanties de l'Etat, seront à la disposition de la commission des finances d'ici à la fin de l'année. Je prie la commission d'excuser ces retards. Ceux-ci seront rattrapés.

J'observerai en conclusion qu'il est paradoxal de recevoir des leçons de vertu de qui a majoré les prélèvements obligatoires de deux points en 1995, de qui a prélevé 15 milliards de francs sur la Caisse de garantie du logement social. Et vous nous reprochez un prélèvement de 2 milliards de francs !

M. Marc Laffineur. Justement ! Il faut que vous diminuez les prélèvements !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Pour donner des leçons de vertu, il faut être irréprochable. Je ne pense pas que l'ancienne majorité le soit.

M. Dominique Baert. Certainement pas !

M. le secrétaire d'Etat au budget. J'invite donc l'Assemblée à rejeter cette exception d'irrecevabilité, qui n'a aucune justification juridique et qui s'appuie sur une argumentation politique pour le moins contestable.

M. le président. Dans les explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité, la parole est à M. Dominique Baert, pour le groupe socialiste.

M. Dominique Baert. Le groupe socialiste ne peut évidemment approuver l'exception d'irrecevabilité qu'a défendue M. Laffineur.

M. Marc Laffineur. C'est dommage ! Cela me fait de la peine !

M. Dominique Baert. Si je vous ai bien compris, mon cher collègue, il serait irrecevable d'avoir corrigé vos erreurs. Il serait irrecevable d'avoir réduit le déficit budgétaire, que vous ne saviez pas maîtriser – au point de dissoudre l'Assemblée nationale ! Il serait irrecevable d'avoir calmé le jeu politique et d'avoir remis la France en état de marche économique...

M. Yves Deniaud. Regardez vos chevilles !

M. Dominique Baert. ... alors même que l'ancienne majorité avait gelé l'économie. Souvenez-vous tout de même que, depuis quatre ans, l'investissement était complètement arrêté dans notre pays et que le moteur de la croissance était en panne. C'était de votre fait, à vous ! Pas à nous !

M. Marc Laffineur. Il est toujours en panne.

M. Yves Deniaud. Et cela ne va pas s'arranger !

M. Dominique Baert. Il serait irrecevable aussi d'avoir rouvert des classes que vous aviez fermées. Irrecevable d'avoir recréé dans l'éducation nationale des postes que vous aviez supprimés,...

M. Marc Laffineur. Il faudra les payer !

M. Dominique Baert. ... d'avoir revalorisé une allocation de rentrée scolaire que vous alliez amputer, d'avoir revalorisé les aides personnalisées au logement, que vous n'aviez pas augmentées depuis plusieurs années. Irrecevable d'avoir relancé la réhabilitation de logements – ce que vous ne faisiez plus.

M. Marc Laffineur. N'importe quoi !

M. Dominique Baert. Irrecevable d'avoir réduit la taxe d'habitation pour les plus modestes, comme nous l'avons fait.

Alors, vous nous parlez de scandales, et vous avancez des chiffres. Mais c'est du passé que vous nous parlez, monsieur Laffineur. Méfiez-vous des passifs, et surtout de vos passifs !

Quand vous bradez le patrimoine national, quand vous percevez par vos privatisations 140 milliards de recettes que vous utilisez à hauteur de 75 milliards pour vos budgets courants,...

M. Jean Tardito. C'est vrai !

M. Dominique Baert. ... vous vendez des actifs immobiliers...

M. Jean Tardito. Exactement !

M. Dominique Baert. ... pour payer vos dépenses courantes. Même un étudiant en première année de sciences économiques comprendrait l'iniquité d'un tel procédé.

Après avoir copieusement doté un capital la Compagnie générale maritime, vous la vendez discrètement pour quelques millions de francs.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Oui ! Là aussi !

M. Dominique Baert. Vous vous apprêtiez à vendre Thomson – après l'avoir copieusement aussi dotée de capitaux publics – pour un franc symbolique, en oubliant la qualité du savoir-faire et du capital humain. Où est l'irrecevabilité ? Où est le véritable scandale ?

Mais, de tout cela, nous aurons l'occasion de reparler.

Pour vous, monsieur Laffineur, c'est la vérité qui est irrecevable. Et la vérité, c'est que vous n'aviez pas gagé dans le précédent budget les promesses que vous aviez faites, notamment les promesses de baisse des impôts.

M. Marc Laffineur. Nous avons diminué les impôts !

M. Dominique Baert. Vous prépariez avant la dissolution une augmentation des impôts et un programme d'austérité. Voilà la vérité ! Ne vous moquez pas, monsieur Laffineur ! Vous le savez bien !

M. Paul Dhaille. C'est la vérité !

M. Dominique Baert. Si l'ancienne majorité avait été reconduite, elle aurait été contrainte, pour financer une baisse d'impôts au bénéfice de ceux qui en paient et donc, en premier lieu, des revenus les plus élevés, d'alourdir une fois de plus les prélèvements sur les plus modestes.

M. Yves Deniaud. Vous pratiquez la méthode Coué !

M. Dominique Baert. C'est bien votre politique qui était irrecevable !

Lisez *Le Monde* d'hier ! Un article explique que, depuis quatre ans, la demande était en panne et que la demande intérieure était basse. Pour la première fois depuis quatre ans – M. le ministre l'a rappelé – la conjoncture économique va s'améliorer, grâce à la relance de la demande intérieure et à notre politique.

M. Jean-Louis Dumont. Grâce à la confiance !

M. Yves Deniaud. Cela ne va pas durer, hélas ! (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Dominique Baert. Regardez, monsieur Laffineur, l'image que gardent de votre gestion les chefs d'entreprise !

A en croire un sondage, les chefs d'entreprise ressentent beaucoup moins de sympathie envers M. Alain Juppé qu'envers M. Lionel Jospin. Eux ont déjà compris ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Marc Laffineur. Le CNPF, en tout cas, a compris !

M. Dominique Baert. Qui a été le premier à relever l'impôt sur les sociétés de 10 % ? C'est Alain Juppé, en 1995 !

Alors, monsieur Laffineur, cessez de vous refaire une virginité !

M. Jean-Louis Dumont. Les barons iront à Coblenz !

M. Dominique Baert. La feuille de vigne de votre mauvaise foi ne peut suffire à dissimuler la vertu outragée de vos errances passées. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Vous auriez dû concourir pour le prix de l'humour, monsieur Baert !

M. Dominique Baert. C'est vous, messieurs, qui seriez tellement les revenus que vous avez mis en panne l'économie française ! C'est vous qui avez fait dériver les dettes ! C'est vous qui avez augmenté de 180 milliards les prélèvements obligatoires pendant quatre ans !

M. Marc Laffineur. Et en 1993 ?

M. Dominique Baert. Entre 1993 et 1996, que je sache, c'étaient bien vos gouvernements.

C'est vous qui, par votre action, avez fait dériver le chômage.

Alors, monsieur Laffineur, de grâce, ayez plus d'humilité et permettez donc au groupe socialiste de faire fi de votre exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Deniaud. C'est l'éloquence d'un banquier de la III^e République !

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, je serai bref, car il faut compenser la longueur de l'exposé de M. Laffineur !

Mais il faut le remercier aussi, chers collègues de la majorité, parce qu'il nous a fait une excellente démonstration : il a redéfini, redécrit la démarche de la politique ultra-libérale.

M. Laurent Dominati. C'est mieux que l'ultra-communisme !

M. Jean Tardito. Je ne fais que constater ce que j'ai cru comprendre dans le long propos de M. Laffineur. C'était une démonstration de la démarche ultra-libérale.

M. Laurent Dominati. Regardez l'économie soviétique ! *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Trouvez mieux que ça, tout de même, monsieur Dominati !

M. le président. N'interrompez pas M. Tardito ! Il n'attend que ça pour dépasser son temps de parole ! *(Sourires.)*

M. Jean Tardito. Moi aussi, j'ai le temps. Jusqu'à la sieste – comme chez nous, dans le Midi ! *(Sourires.)*

M. le président. La sieste est un moment historique dans la circonscription de M. Tardito ! *(Sourires.)*

M. Marc Laffineur. Moi aussi, j'ai tout le temps ! Ça tombe bien !

M. Jean Tardito. Démarche ultra-libérale, en effet, avec toutes ses dérivées : loi du marché, spéculation, art d'échapper à l'impôt sur la fortune quand on « pèse » au bas mot 15 milliards – mais de cela, vous ne parlez pas : François Pinault, FNAC, Printemps, Redoute, etc.

M. le président. Trois fois cités aujourd'hui, monsieur Tardito !

M. Jean-Louis Dumont. Il a de bonnes références !

M. Jean Tardito. M. le ministre a, à juste titre, décrit les dérivées du système bancaire privé, qui favorisent la démarche spéculative.

Démarche ultra-libérale, enfin, dont on connaît les résultats dans le domaine économique, dans le domaine social, sur le niveau des prélèvements opérés sur les plus pauvres, sur les plus en difficultés, alors que les exonérations se multiplient au bénéfice de ceux qui possèdent les plus grandes fortunes. Ces résultats, le pays les a condamnés, mais nous nous retrouvons, les uns et les autres, obligés – et nous y participons à notre mesure – de redresser maintenant la situation par la voie de lois de finances : la loi de finances pour 1998 et aujourd'hui, la loi de finances rectificative pour 1997.

Au fond, M. Laffineur nous a fait la démonstration de l'inutilité d'un Etat, de l'inutilité de son rôle...

M. Marc Laffineur. Pas du tout !

M. Jean Tardito. ... et, à la limite, de l'inutilité d'une Constitution.

M. Laurent Dominati. Mais c'est Bakounine !

M. Jean Tardito. En vantant complaisamment des démarches étrangères, il a eu un discours qui n'avait rien de national.

Nous nous intéressons, nous, aux affaires de notre pays et nous veillons au respect de la Constitution. L'exception d'irrecevabilité de M. Laffineur ne nous intéresse

pas, et nous ne la voterons pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française, la parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, mes chers collègues, je serai très bref.

Lorsque j'écoute les explications de vote de nos collègues de la majorité, je suis, je dois le dire, un peu surpris.

En effet, ils se contentent de peu.

Que disent-ils ? Que nous avons augmenté les dépenses lorsque nous étions au pouvoir. Mais, chers amis, nous les avons augmentées beaucoup moins que vous ! Nous avons, au contraire, fait des efforts de réduction des budgets, alors que l'effort de réduction qui nous est proposé dans ce projet de loi de finances rectificative est tout à fait fallacieux.

Que fait-on ? On a diminué, par exemple, les crédits militaires. Mais les crédits militaires, vous ne pourrez pas les diminuer deux fois ! Sinon, ce sera la peau de chagrin, et il n'y aura plus d'armée française. Il n'y aura plus rien. C'est, comme on dit, un « fusil à un coup » !

M. Jean Tardito. Vous l'avez utilisé avec France Télécom, le fusil à un coup !

M. Gilbert Gantier. Par ailleurs, vous ponctionnez un certain nombre de caisses publiques. Nous savons bien que c'est chez vous une habitude. Je me souviens que, dans une législature précédente – je ne parle pas de la dernière législature mais de l'avant-dernière –, il y avait un ministre, tout à fait compétent d'ailleurs dans son domaine, pour prélever dans les caisses ! C'était M. Michel Charasse. Nous avons dénoncé à de nombreuses reprises ces ponctions. Mais, vous le savez, on ne peut opérer plusieurs fois les mêmes ponctions.

Vous dites qu'il y aura une reprise de la consommation. Je veux bien. Mais je lisais tout à l'heure dans un quotidien économique du matin que le taux de croissance de 3 % sur lequel vous comptez paraît d'autant moins assuré que la crise asiatique et celles qui menacent ici ou là, que ce soit en Europe de l'Est, en Pologne par exemple, ou dans certains pays d'Amérique latine, ne vont pas aider notre reprise.

De plus, l'Allemagne, qui est notre très grand partenaire économique, connaît une situation extrêmement difficile. Elle lutte contre cette situation en faisant des efforts de productivité qui aboutissent non seulement à un accroissement du chômage en Allemagne, mais également à un appauvrissement grave. Ce partenaire risque donc d'être, pour nous, moins favorable qu'il ne l'a été.

Par conséquent, le projet de loi de finances rectificative qui nous est proposé prévoit des réductions de dépenses qui sont fallacieuses et des recettes qui sont tout aussi fallacieuses.

C'est la raison pour laquelle nous voterons cette exception d'irrecevabilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Ce projet de loi de finances rectificative est la traduction des mesures déjà adoptées et de l'esprit qui les anime. Il permet de constater que, contrai-

rement à vos assertions, le budget de 1997 n'était pas si compliqué à exécuter. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Dominique Baert. Pourquoi la dissolution, alors ?

M. Yves Deniaud. Nous aurons l'occasion de reparler d'exemples passés où les déficits réalisés ont été infiniment supérieurs aux prévisions.

Ce projet de loi de finances rectificative étant en outre la concrétisation d'une politique de hausse des prélèvements, le groupe RPR votera l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce n'est pas très pertinent ! Cela manque de conviction !

M. le président. Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

M. Marc Laffineur. C'est bien dommage !

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République une question préalable, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les députés du groupe RPR ont décidé d'opposer une question préalable sur la loi de finances rectificative, car ce projet s'inscrit dans un contexte économique qui est déjà très différent de celui de septembre et octobre, où nous avons examiné successivement le projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier et le projet de loi de finances pour 1998.

Mes chers collègues, le contexte économique est en train de changer, exactement dans le sens de ce que nous redoutions unanimement dans l'opposition.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Vous en êtes content ?

M. Gilles Carrez. Voilà ce que je vous disais, monsieur le secrétaire d'Etat, à cette tribune le 17 septembre dernier à propos du MUCFF : « L'augmentation de 15 % de l'impôt sur les sociétés fait courir les plus gros risques à la reprise de l'investissement, qui est pourtant l'un des moteurs de la croissance. A cause de cette mesure, nous risquons de ne pas profiter pleinement de la reprise de la croissance chez nos partenaires économiques et de la réévaluation du dollar. En effet, vous disais-je, les entreprises seront découragées d'investir. »

Voilà ce que je vous répétais, un mois plus tard, le 15 octobre, ici même, à propos de la loi de finances pour 1998 : « Sans vouloir jouer les Cassandra, la prévision de 3 % apparaît de moins en moins crédible, tant sous l'effet des mesures contenues dans le budget qu'en raison d'événements récents comme la rupture avec les chefs d'entreprise à propos des trente-cinq heures. »

Comment espérer, dans ces conditions, devenues, de votre fait, défavorables, une relance de l'investissement, qui progresserait, selon vous, de 4,1 % ?

Aujourd'hui, tous les conjoncturistes s'accordent pour réviser à la baisse le taux de croissance de 3 % prévu pour 1998.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Nous discutons du collectif ! Vous vous êtes trompé de texte !

M. Gilles Carrez. *Les Echos* d'hier titraient : « La croissance française moins assurée pour 1998 ». Et – l'information figurait dans *Les Echos* d'il y a trois jours – le rythme de la croissance sera, selon l'indicateur avancé de la Caisse des dépôts, pratiquement divisé par deux entre le troisième trimestre 1997 et les trois premiers mois de 1998.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Le collectif concerne 1997 !

M. Gilles Carrez. L'indicateur de la Caisse souligne une « accentuation du ralentissement attendu de l'activité au premier trimestre 1998 ».

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il y a une confusion des discours !

M. Gilles Carrez. *Le Monde*, journal qui vous est pourtant très favorable, publiait dans son numéro du 25 novembre, un article intitulé « Pour l'INSEE, la reprise n'est pas au rendez-vous ». On y lit : « L'enquête de l'INSEE sur les investissements dans l'industrie, publiée lundi 24 novembre, est préoccupante : la reprise n'est pas au rendez-vous contrairement aux espoirs. Les chefs d'entreprise interrogés en octobre 1997 ont revu à la baisse leurs prévisions d'avril. »

Toujours dans *Le Monde*, on lit que, d'après le pronostic de l'Institut Rexecode également, institut qui est proche des entreprises, on est « nettement en dessous des 3 % sur lesquels le gouvernement français parie pour asseoir la crédibilité politique de ses choix ».

Non, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne m'en réjouis absolument pas. Toutefois, j'essaie de comprendre pourquoi l'inquiétude et l'attentisme des agents économiques, qu'il s'agisse des ménages ou qu'il s'agisse des entreprises, sont en train de gagner.

Je voudrais donc vous exposer ce matin les quatre grandes raisons qui sont à l'origine de ce changement d'état d'esprit.

La première raison, c'est que vous avez utilisé en quelques mois les marges de manœuvre que vous avait laissées le précédent gouvernement.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce n'est pas ce qu'avait dit M. Juppé !

M. Gilles Carrez. Soit. Mais c'est ce qu'a indiqué le rapport d'audit.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous ne manquez pas d'air !

M. Gilles Carrez. Au reste, M. Juppé a peut-être suivi trop aveuglément ce que lui disait l'administration de Bercy ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Avancez, monsieur l'orateur ! Si vous cédez aux premières escarmouches, cela va se transformer en embuscade ! (*Sourires.*)

M. Gilles Carrez. Cela enrichit le débat, monsieur le président.

Avec ce projet de loi de finances rectificative, vous vous targuez de réduire le déficit de l'Etat en 1997 de 14 milliards de francs, ce déficit devant s'élever à 271 milliards au lieu des 285 prévus.

Pourtant, une conclusion s'impose à l'examen des chiffres : vous auriez pu, vous auriez dû maintenir le déficit à ce montant de 285 milliards estimé par le précédent gouvernement, et ne pas recourir à une augmentation massive de la fiscalité des entreprises de 22 milliards de francs.

Une simple soustraction – 22 milliards moins 14 milliards – montre qu'il n'y avait que 8 milliards d'économies à réaliser, somme qui est à rapprocher des 10 milliards de francs de crédits qu'avait gelés le précédent gouvernement en mai dernier, et que vous n'avez pas voulu annuler pour les redéployer.

M. Yves Deniaud. Absolument !

M. Gilles Carrez. Dès le mois de juin, vous avez au contraire réhabilité la dépense publique de fonctionnement. Quelle cécité, alors que la dépense publique représente 55 % du total de l'activité nationale. Nous battons tous les records des pays de l'OCDE dans ce domaine !

La conséquence de ce choix, c'est l'aggravation des prélèvements obligatoires. Et c'est la deuxième grande raison de l'inquiétude et de l'attentisme des agents économiques.

Au passage, monsieur le rapporteur général, vous vous flattez de réduire pour la première fois depuis dix ans le déficit prévu initialement.

M. Didier Migaud, *rapporteur général.* Pas seulement le déficit ! Les dépenses aussi !

M. Gilles Carrez. Mais il aurait mieux valu, comme je viens de l'indiquer, s'en tenir au déficit prévu, comme avait su le faire le gouvernement Balladur en 1994 et le gouvernement Juppé en 1995 et en 1996.

La seule fois où le déficit prévu en loi de finances initiale n'a pas pu être tenu en fin d'année, c'était en 1993. Le gouvernement socialiste de 1992 avait prévu un déficit de 165 milliards de francs pour 1993, mais, dès le mois de mars 1993, date à laquelle nous sommes revenus aux affaires, ce déficit avait plus que doublé pour atteindre 330 milliards !

Nous sommes confrontés à une augmentation massive des prélèvements obligatoires. L'enchaînement politique de vos décisions était pourtant habile. Mais la politique a beau être habile, si la politique économique, elle, ne l'est pas, l'économie reprend ses droits.

En juin et en juillet derniers, vous avez utilisé, en recourant à des décrets d'avance, la marge de dix milliards de francs, laissée par le précédent gouvernement, pour financer des dépenses sociales bien ciblées : aide au logement social, doublement de l'allocation de rentrée scolaire, par exemple. Vous avez également cherché, au moyen d'un rapport d'audit, à discréditer la gestion du précédent gouvernement. Toutefois – et c'est le premier couac –, ce rapport d'audit ne conclut pas à un dérapage potentiel de la dépense publique ; au contraire, il souligne l'absolue nécessité de maîtriser le plus rapidement possible l'évolution de celle-ci.

En septembre 1997, au lieu de présenter une véritable loi de finances rectificative qui aurait permis de donner une vue d'ensemble des dépenses et des recettes – mais qui aurait risqué de valider les choix budgétaires du précédent gouvernement –, vous avez préféré procéder à la technique du saucissonnage en présentant un texte comportant des mesures urgentes à caractère fiscal et financier qui se borneait, autre habileté, à ne ponctionner que les entreprises. Ce texte partiel, se substituant à un véritable collectif pourtant nécessaire, justifierait d'ailleurs

à lui seul la question préalable que je soutiens ce matin puisque le débat que nous avons aujourd'hui aurait dû avoir lieu à l'époque.

Puis, en octobre-novembre, alors que les ménages étaient provisoirement soulagés par le fait de ne pas avoir été concernés par le MUCFF, la loi de finances pour 1998 et surtout la loi de financement de la sécurité sociale ont enlevé toutes leurs illusions à nos concitoyens actifs, créateurs, entreprenants. En revanche, les effectifs de la fonction publique sont repartis à la hausse ainsi que les impôts. Quant aux dépenses d'assurance maladie, en augmentant de plus 2,2 %, elles reprennent leur course et dépassent le taux de l'inflation. Nous voyons bien que l'on change complètement d'orientation avec cette réhabilitation généralisée de la dépense publique.

Le basculement des cotisations maladie sur la CSG, qui était pourtant bon dans son principe, est opéré massivement, au prix de risques majeurs car il faut avant tout – et c'est la ministre des affaires sociales de l'emploi et de la solidarité qui le dit elle-même – que l'opération rapporte de l'argent supplémentaire à la protection sociale. En l'occurrence, l'opération, loin d'être neutre, comme on nous l'a dit pendant longtemps, se traduit par cinq milliards de prélèvements supplémentaires.

Résultat : les ménages prennent peur, les retraités descendent dans la rue, les familles – celles qui sont riches à vos yeux extraordinaires sélectifs – se serrent la ceinture tant leur perte de pouvoir d'achat sera massive dès le début de l'année 1998. La relance de la consommation s'éloigne.

Bien sûr, le troisième trimestre 1997 a été bon, mais cela a été dû essentiellement aux différentes mesures prises au début de l'année. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Deniaud. Eh oui !

M. Gérard Bapt. Lesquelles ?

M. Gilles Carrez. L'objectif d'un revenu disponible des ménages en hausse de 2,3 % en 1998 et d'une consommation en progression de plus de 2 % apparaît de plus en plus illusoire. Il est complètement artificiel, il a été fabriqué pour les besoins de la cause gouvernementale.

Quant aux chefs d'entreprise, à peine se remettaient-ils de...

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* De Juppé !

M. Gilles Carrez. ... leurs émotions fiscales dues au MUCFF, que tombe l'ukase des trente-cinq heures. Les trente-cinq heures en l'an 2000 imposées par la loi aux employeurs de plus de vingt salariés. Les trente-cinq heures généralisées – et c'est plus grave – dès 2002, c'est-à-dire demain, à des millions de commerçants, d'artisans, de responsables de PME, qui ont vite fait de reprendre leurs comptes pour en conclure qu'il va falloir arrêter d'investir, qu'il faudra peut-être – à leur corps défendant – licencier ou sinon mettre la clé sous la porte.

Comment s'étonner dans ces conditions que la prévision d'investissement des entreprises de 4,1 % se révèle à son tour de moins en moins réaliste ?

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* C'est tout en finesse !

M. Gilles Carrez. Pour appuyer les propos que je vous tenais le 17 septembre, puis le 15 octobre, et que vous n'avez pas voulu entendre, je citerai les arguments que

vient de présenter au Conseil économique et social l'ancien directeur adjoint du cabinet du Premier ministre de la période 1981-1982. C'est l'avis d'un orfèvre et il saura peut-être mieux vous convaincre que moi. Que dit M. Peyrelevade ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Qu'il s'occupe du Crédit lyonnais !

M. Gilles Carrez. S'agissant d'abord de l'investissement des entreprises, il souligne que « les conséquences de la conférence du 10 octobre sur les trente-cinq heures restent encore mal appréciées. Cette incertitude forte pèsera notamment sur l'investissement, dont la reprise n'est pas aussi assurée que les projections gouvernementales le laissent penser, et sur l'emploi ».

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Que M. Peyrelevade s'occupe du Crédit lyonnais !

M. Gilles Carrez. Ensuite, M. Peyrelevade s'interroge sur la consommation des ménages. Je cite : « Quel sera l'effet sur les comportements de consommation du basculement, *a priori* favorable, des cotisations familiales sur la CSG et, plus encore, car elles vont dans l'autre sens, des mesures touchant les allocations familiales et des autres mesures fiscales qui pèseront sur les revenus familiaux ? » C'est exactement ce que nous vous répétons inlassablement.

Il conclut en constatant que « au total, dans une économie en reprise modérée, où l'inquiétude peut alimenter l'épargne de précaution, tandis que le vieillissement nourrit l'épargne retraite, une croissance de la consommation paraît peut-être moins assurée que les prévisions gouvernementales l'envisagent. »

En fait, il dit très exactement ce que je disais il y a deux mois et à nouveau le mois dernier.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous êtes un génie !

M. Gilles Carrez. Consommation morose, après un bon troisième trimestre 1997 qui avait bénéficié des premiers résultats de la gestion sérieuse du précédent gouvernement ; investissements des entreprises en berne, alors que, voici encore quelques mois, toutes les conditions paraissaient réunies pour qu'ils repartent : si ces deux moteurs de la croissance que sont la consommation et l'investissement font défaut, que reste-t-il donc pour atteindre l'objectif de croissance de 3 % ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je vous la demande !

M. Gilles Carrez. Il reste la situation internationale et le dynamisme de nos exportations sur le marché extérieur. Mais cet espoir, entretenu par le Gouvernement – je note au passage que ce dernier fait davantage confiance aux politiques libérales de nos partenaires économiques, comme la Grande-Bretagne, qu'à sa propre politique – risque d'être à son tour déçu par la crise du Sud-Est asiatique qui semble s'amplifier en touchant à son tour le Japon. C'est la quatrième grande raison du changement de contexte économique de ce collectif.

Bien sûr, les pays émergents ne représentent que 5 % de notre commerce extérieur, mais certaines activités comme le luxe sont très concernées. Et surtout, en raison de la mondialisation de l'économie, nul ne peut aujourd'hui prévoir les effets en chaîne, en particulier sur la mobilité des capitaux et de l'épargne.

De ce point de vue, la France est fragile et les récentes mesures de taxation massive de l'épargne décidées par le Gouvernement pour 1998 ne peuvent qu'accentuer cette

fragilité. D'autant que, comme on vient de le voir, avec les offres de Generali et d'Allianz sur les AGF, le capital de nos entreprises est vulnérable et que votre parti pris idéologique contre les fonds de pension ne va en aucun cas renforcer la structure en fonds propres de nos entreprises.

J'étais convaincu pour ma part que l'orientation de la politique économique et budgétaire du Gouvernement était mauvaise, mais je ne pensais pas que les premiers signes, c'est-à-dire la réaction des agents économiques – ménages et entreprises – apparaîtraient aussi rapidement.

Dans ce contexte, hélas nouveau, que peut-on donc dire des dispositions particulières du collectif ?

M. secrétaire d'Etat au budget. Ah !

M. Gilles Carrez. Je dirai qu'il est marqué d'abord par une bonne nouvelle : celle d'un gain de plus de 7 milliards de francs sur le service de la dette, sur les frais financiers, par rapport aux prévisions initiales.

M. Philippe Auberger. Parce que nous avons été précautionneux !

M. Gilles Carrez. Mais cela, vous le devez exclusivement à la bonne politique du précédent Gouvernement...

M. Yves Deniaud. C'est exact !

M. Gilles Carrez. ... qui a fait fortement baisser les taux d'intérêt. Toutefois, depuis qu'on connaît votre projet de budget pour 1998, ce mouvement de baisse des taux d'intérêt est interrompu. La Banque de France a, le 9 octobre dernier, réévalué de vingt points son taux d'appels d'offres. Et ce n'est pas la convocation du gouverneur par le président de la commission des finances ou le rapporteur général qui a changé grand-chose.

D'ailleurs, ce n'est pas le gouverneur de la Banque de France qu'il faut changer, mais plutôt la politique économique et budgétaire car elle n'est pas bonne.

M. Yves Deniaud. C'est exact !

M. Gilles Carrez. A l'exception de la baisse des taux qui est due à vos prédécesseurs,...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous nous aviez habitué à davantage de pertinence !

M. Gilles Carrez. ... ce collectif pour 1997 comporte surtout des motifs d'inquiétude, et j'en évoquerai cinq.

Le premier vient de la réhabilitation de la dépense publique de fonctionnement. Un exemple en est donné par les 2 milliards de francs supplémentaires qui sont consacrés aux aides personnelles au logement. Chacun sait que ces aides connaissent, depuis longtemps, une dérive budgétaire très inquiétante, dérive que l'on retrouve, je vous l'accorde, lors de l'examen de chaque collectif de fin d'année. Je ne conteste pas que des ajustements du barème de l'aide personnalisée au logement étaient nécessaires, en particulier pour les populations les plus défavorisées. Je regrette, en revanche, qu'il ne soit aucunement question d'une remise à plat d'un système qui fonctionne à guichet ouvert et que certaines situations abusives ne soient toujours pas corrigées – je pense, par exemple, à l'allocation logement pour les étudiants.

En fait, vous raisonnez exclusivement en termes de dépenses publiques nouvelles – toujours plus ! – et non en termes de redéploiement, pour que la dépense publique soit à la fois la plus efficace et la plus juste possible.

Un deuxième motif d'inquiétude porte sur l'investissement, en particulier l'investissement militaire qui est l'éternel sacrifié : 2 milliards annulés en juin dernier, 6 milliards de moins dans le budget pour 1998, 1,6 milliard supprimé dans cette loi de finances rectificative. Pourtant, ces crédits d'investissement sont directement liés à l'emploi, en particulier dans des régions et des villes déjà durement touchées par le chômage.

Il vaudrait mieux chercher à faire des économies sur les dépenses d'allocations ou de transferts, dont l'effet sur l'emploi ou sur la correction des inégalités sociales est parfois douteux, plutôt que sur les dépenses d'investissement car, dès lors qu'elles sont réduites à l'excès, comme c'est malheureusement le cas pour les dépenses militaires, cela pénalise l'emploi et hypothèque l'avenir.

M. François Lamy, rapporteur pour avis de la Commission de défense nationale et des forces armées. Combien d'annulations en 1995 et 1996 ? Respectivement, 11 milliards et 9 milliards ! Pour 1997, elles ne sont que de 5 milliards.

M. Gilles Carrez. Non ! Le total des annulations pour 1997 est de 7 milliards. Quant à la loi de finances initiale pour 1998, elle démarre avec près de 9 milliards en moins !

Le troisième motif d'inquiétude concerne plusieurs dispositions de ce collectif qui, à l'évidence, découragent la bonne gestion.

La ponction de 2 milliards de francs sur la Caisse de garantie du logement social n'est pas acceptable. D'ailleurs, de nombreux commissaires de la commission des finances, de toutes sensibilités, l'ont fait observer en commission.

M. Philippe Auberger. Il y a eu une véritable *bronca* !

M. Gilles Carrez. Et ce n'est pas l'amendement que vous avez fait adopter, monsieur le rapporteur général, qui y changera grand-chose car – et vous êtes le premier à le savoir – il est totalement illusoire.

La chasse aux trésoreries dormantes, qui se fait, en général, je le rappelle, avec un fusil à un seul coup...

M. le secrétaire d'Etat au budget. C'est comme pour la soule de France Télécom !

M. Gilles Carrez. ... se conçoit lorsqu'il s'agit d'organismes d'Etat placés sous le contrôle et sous la responsabilité exclusive de celui-ci. Ce n'est pas le cas de la CGLS qui accompagne les collectivités locales dans la nécessaire construction de logements sociaux.

Les thèses de l'administration de Bercy, selon lesquelles les garanties données par les collectivités locales devraient être effectivement mises en œuvre en cas de défaillance des organismes d'HLM, ne sont pas acceptables. La politique du logement social est une politique d'ordre national, comme le démontrent la loi d'orientation sur la ville ou les différents textes sur le logement des plus démunis. L'Etat n'a pas le droit de faire main basse sur des trésoreries qui ne lui appartiennent pas !

Dans ce domaine, mieux vaut un système de mutualisation entre les organismes du risque au plan national, plutôt qu'une caisse qui, en réalité, est administrée de façon unilatérale par la direction du Trésor, bien qu'elle soit alimentée par les cotisations des organismes eux-mêmes.

Quant au prélèvement de 120 millions de francs opéré sur l'institut national de la propriété industrielle, il pose lui aussi des problèmes de gestion. Les dépôts de brevets

en France sont si peu nombreux qu'il vaudrait mieux diminuer les droits prélevés par l'INPI que de ponctionner sa trésorerie pour un montant sans commune mesure avec les appétits de l'Etat, mais qui, en revanche, a une réelle importance au regard du montant des droits perçus sur les usagers.

Quatrième motif d'inquiétude : les artifices auxquels vous avez recours pour ce collectif. Il n'est pas normal, par exemple, de reverser au budget de l'Etat la totalité des excédents financiers du contrat Bali-Bravo. Il est vrai que, depuis 1979, la Direction des constructions navales est autorisée à placer sur un compte de commerce les sommes versées au titre des contrats militaires et que les excédents sont partagés entre celle-ci et le budget général de l'Etat.

Mais je rappelle que, à part égales, nos constructions navales militaires connaissent aujourd'hui une phase très difficile de restructuration...

M. André Vauchez. Elle ne date pas d'aujourd'hui !

M. Gilles Carrez. ... et j'insiste sur le fait que c'est la première fois qu'on rendra publique l'affectation des recettes d'un contrat de vente d'armes. On va donc voir que les bénéfices réalisés grâce à une vente à un Etat que la France ne reconnaît même pas, Taïwan, servent le plus officiellement du monde à abonder le budget de l'Etat français. Cet expédient ne nous honore pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cinquième motif d'inquiétude : les dispositions relatives au renflouement du GAN dans la perspective de sa privatisation. Cette privatisation est indispensable mais la commission des finances a eu raison de plafonner à 9 milliards de francs la garantie de l'Etat au titre des prêts consentis par le GAN à sa filiale immobilière.

La rédaction du Gouvernement, qui faisait supporter sans limite à l'Etat les pertes sur ces crédits était inacceptable, même si la Commission européenne a plafonné à 9 milliards l'aide de l'Etat dans le cadre du plan de restructuration du GAN.

Il convient à présent de procéder au plus vite à la privatisation et d'éviter les erreurs commises dans le traitement du désastre du Crédit lyonnais.

Que de similitudes, au demeurant, entre ces deux affaires.

D'abord, à l'origine, la flambée artificielle de l'immobilier, la spéculation des années 1988-1992, cette période d'argent facile, de laxisme général face auquel ni le gouvernement de l'époque ni sa majorité n'ont su réagir. Il y a eu pendant toutes ces années une démission totale des pouvoirs publics.

Autre similitude : ce sont deux dirigeants d'entreprise publique, formés dans le même moule, qui, à quelques années d'intervalle, ont déclaré qu'ils ignoraient ce qui se passait dans les filiales de leurs groupes respectifs et assuré que la faute incombait à l'Etat actionnaire et aux autorités de tutelle, qui n'ont pas joué leur rôle.

La vérité est plus simple : une entreprise publique dans un secteur concurrentiel est aujourd'hui une monstruosité, un gouffre potentiel pour le contribuable, tant le marché évolue vite, tant la concurrence exacerbée oblige à une réactivité, à une adaptation, à des besoins de financement au quotidien.

Le système français des entreprises publiques, fait de connivences et de cooptations entre milieux politiques, administrations et dirigeants, qui aboutit à une dilution

des responsabilités, à un retard dans les décisions et les adaptations au marché, est condamné dans le monde moderne.

Or, qu'en est-il aujourd'hui aux yeux du Gouvernement et de sa majorité ? A la doctrine – si l'on peut dire – du ni-ni, qui a prévalu de 1988 à 1993 et qui nous a précipités dans les désastres du Crédit lyonnais, du GAN et du Comptoir des entrepreneurs, se substitue depuis juin dernier la privatisation au coup par coup sur autorisation de l'allié communiste et de la CGT.

Le capital de France Télécom est cédé en partie. C'est une décision heureuse mais il faudra poursuivre dans cette voie. Le GAN va être privatisé. A quel prix pour le contribuable ? Il n'y a de toute façon pas d'autre solution. En revanche, Air France reste une entreprise nationale et nous prépare à coup sûr de nouveaux et coûteux déboires. Et une société comme la Société française de production, qui est totalement dépendante de l'audiovisuel, lequel est l'un des secteurs les plus concurrentiels et les plus évolutifs, va rester publique. Si je l'évoque, c'est parce qu'elle est située dans ma circonscription et que son cas est exemplaire. Elle va rester publique au mépris de toute logique économique, au mépris de l'emploi, tout simplement parce qu'elle est dans le Val-de-Marne communiste et que les symboles comptent davantage que la raison !

Première conséquence, contraire aux promesses électorales du printemps dernier : la mise à la retraite dès maintenant de 550 personnes sur 1 000 dès l'âge de cinquante et un an, décidée par le Gouvernement, là où, il y a à peine six mois, les offres de privatisation n'entraînaient que 450 départs. Le coût pour le contribuable sera de 1,5 à 2 milliards de francs alors qu'on pouvait le limiter, dans l'offre de privatisation, à 1 milliard. Plus grave encore, on assiste à la disparition programmée d'une entreprise pour cause d'idéologie, dans le cadre d'une opération d'anes-thésie sociale pratiquée sur fonds publics.

Cette gestion au coup par coup, sans conviction affichée, sans perspective claire, des grands dossiers économiques est très préoccupante.

Tout cela ressort de ce collectif disparate qui, c'est vrai, rapproche notre pays des critères de mise en place de la monnaie unique,...

M. Augustin Bonrepaux. Ah ! Quand même !

M. Gilles Carrez. ... mais grâce à une augmentation de l'impôt et non grâce à la maîtrise de la dépense publique.

Vous avez beaucoup insisté, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le rapporteur général, sur le fait que, dans ce collectif, les annulations de crédits équilibraient les dépenses nouvelles et allaient même au-delà. Mais vous avez délibérément oublié d'indiquer que cet équilibre est essentiellement dû à l'économie de plus de 7 milliards de francs qui est enregistrée sur le service de la dette.

En conclusion, mes chers collègues, face à ce collectif qui entérine la hausse des impôts dans un pays déjà accablé par les prélèvements,...

M. Didier Migaud, rapporteur. Par votre faute !

M. Gilles Carrez. ... je vous demande, au nom du groupe RPR, de voter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Pendant de longues minutes, j'ai cru que notre collègue s'était trompé de discours puisque, alors même que nous discutons du collectif, il nous parlait du MUCFF et de la loi des finances pour 1998.

M. Yves Deniaud. C'est toujours la même politique !

M. Gilles Carrez. Vous saucissonnez les textes !

M. Didier Migaud, rapporteur. Il a presque fallu arriver à la conclusion pour entendre parler de la loi de finances rectificative pour 1997.

M. Philippe Auberger. Nous allons en parler tout à l'heure !

M. Didier Migaud, rapporteur. Notre collègue s'est longuement exprimé pour nous expliquer qu'il n'y avait pas lieu de parler du collectif, puisque tel est l'objet d'une question préalable.

M. Gilles Carrez. Vous saucissonnez les mesures pour mieux les dissimuler !

M. Didier Migaud, rapporteur. Il est tout à fait indispensable que nous délibérions du projet de loi de finances rectificatives pour 1997. Ne serait-ce que pour ce seul motif, je vous invite à rejeter la question préalable.

Ce doit être la cinquième ou la sixième fois que nous entendons notre collègue nous tenir ce discours,...

M. Philippe Auberger. Il est constant dans ses observations !

M. Didier Migaud, rapporteur... mais la réduction des recettes fiscales est un fait incontestable, et la dérive, le dérapage des finances publiques, a été officiellement reconnu par l'ancien Premier ministre qui, sur ce plan-là, a fait preuve de beaucoup plus de loyauté, d'honnêteté et de lucidité.

M. Jacques Heuclin. Absolument !

M. Yves Deniaud. Finalement, vous trouvez que M. Juppé était très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je suis très heureux de lui rendre hommage à cet égard.

M. Philippe Auberger. Il s'en passerait volontiers ! Vous vous livrez à des contorsions !

M. Didier Migaud, rapporteur général. En 1997, pour la première fois depuis des années, les dépenses inscrites en loi de finances rectificative vont être inférieures à celles qui étaient inscrites en loi de finances initiale.

M. Gilles Carrez. Grâce à la diminution du service de la dette !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Certes, mais pas seulement. Un très gros effort de maîtrise de la dépense publique a été réalisé par le Gouvernement...

M. Jacques Heuclin. Tout à fait !

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... depuis sa prise de fonction, en grande partie grâce à vous, d'ailleurs, puisque vous avez permis aux Français de vous sanctionner.

M. Yves Deniaud. Votre tour viendra, et plus vite que vous ne le croyez !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Nous avons démontré, à travers la politique mise en place, que la dépense était très maîtrisée.

Pour toutes ces raisons, j'invite l'Assemblée à rejeter la question préalable.

M. Philippe Auberger. C'est nul !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, je me demandais, en écoutant M. Carrez, s'il s'agissait d'une question préalable ou d'une question déplacée. J'ai cru comprendre qu'il faisait un galop d'essai pour la deuxième lecture du projet de loi de finances pour 1998 mais, comme certains des points qu'il a développés appellent une réponse, je les reprendrai.

M. Carrez a disserté d'abondance sur la conjoncture de 1998 mais nous parlons du collectif de 1997. Nous pensons que la croissance sera un peu plus élevée que prévu en 1997, de l'ordre de 2,3 % ou 2,4 %.

M. Gilles Carrez. Vous pouvez remercier vos prédécesseurs !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je cite des faits !

Certains indicateurs sont positifs. Ainsi, les cotisations sociales sont en hausse de 4,4 % d'après le dernier indicateur trimestriel ; peut-être la hausse du SMIC décidée au début du mois de juillet y est-elle pour quelque chose, peut-être est-ce aussi le signe que l'emploi est en train de repartir. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Gilles Carrez. Gardez-vous de prévisions !

M. Yves Deniaud. Soyez prudent !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je crois que la consommation est répartie et qu'en 1998 il n'y aura pas, contrairement à ce que vous avez dit, de perte de revenu. Vous avez le souvenir de 1996 où, en raison de l'augmentation de deux points de la TVA, le revenu moyen des Français après inflation avait diminué de 1,6 %. Nous pensons que, du fait de l'absence de ponction fiscale supplémentaire sur les ménages en 1997 et en 1998, le revenu disponible des ménages progressera de 2,2 % et qu'il y aura là une base saine pour la croissance.

Pour vous, la situation difficile de 1993 est due à la mauvaise gestion de la gauche en 1992. Je rappellerai quelques chiffres afin de prouver l'inanité de vos assertions.

Le budget de 1993, élaboré à l'automne de 1992, était fondé sur une hypothèse de croissance de 2,6 %. A l'époque, l'opposition, c'est-à-dire vous, estimait que le bon chiffre était de l'ordre de 2 %.

Lorsque M. Balladur a fait son premier collectif, il tablait sur une diminution de 0,4 %, mais celle-ci a été de 1,5 %. On ne peut attribuer ce qui fut une véritable dépression européenne, et qui appartient maintenant heureusement au passé, à la gestion d'un quelconque gouvernement ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

En ce qui concerne la politique monétaire, vous avez établi des corrélations pour le moins hâtives. Je rappelle que le franc est au-dessous de son cours pivot depuis le mois d'octobre, ce qui ne s'était jamais vu depuis 1990, et que les taux longs, importants pour les décisions d'investissement ou d'acquisition de logements, se situent autour de 5,5 %, soit l'un des chiffres les plus faibles ; seul le Japon fait mieux. Nos taux sont comparables à ceux de l'Allemagne, inférieurs à ceux de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, que vous citez systématiquement en exemple, inférieurs aussi à ceux de l'Italie.

M. Laurent Dominati. C'était déjà le cas auparavant !

M. le secrétaire d'Etat au budget. La raison de cette évolution est claire. Lorsque, durant l'été, il y a eu une inquiétude concernant les finances publiques, les marchés doutaient de la capacité de la France à être dans la course pour l'euro. Grâce aux décisions qui ont été prises et à ce collectif budgétaire qui va les confirmer, nous aurons replacé la France dans la perspective européenne, que vous affichiez mais pour laquelle vous ne travailliez pas véritablement.

Vous nous avez accusés de réhabiliter la dépense mais le seul exemple que vous avez cité est l'aide personnalisée au logement. Pour la majorité et le Gouvernement, c'est une bonne dépense, et le fait que vous l'ayez gelée ne vous a pas fait, à mon avis, du bien aux élections du printemps dernier.

Nous considérons également que permettre aux enfants de manger à la cantine est une bonne dépense, de même qu'avoir quadruplé l'allocation de rentrée scolaire, et ces bonnes dépenses ont été gagées franc pour franc.

Je rappelle enfin que, pour la première fois depuis longtemps, les dépenses qui seront constatées dans la loi d'exécution seront à peu près au niveau des prévisions initiales. C'est là une performance qui vous gêne, et, évidemment, vous cherchez à contourner l'obstacle.

Quant à la dette, le chiffre de 7 milliards de francs est effectivement une bonne nouvelle, mais elle n'était pas inattendue puisque ce chiffre figurait dans l'audit réalisé pendant l'été.

M. Philippe Auberger. Grâce à notre gestion, pas à la vôtre !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Vous avez estimé honteux de prendre 2 milliards de francs à la Caisse de garantie du logement social. Puis-je vous rappeler qu'un gouvernement que vous avez soutenu lui a pris 15 milliards de francs ? Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet car la gauche tient à assurer la pérennité des ressources de cette caisse. Nous pouvons constater nos divergences, mais c'est nous qui sommes du bon côté.

Je terminerai sur l'attaque, à mon avis insupportable, que vous avez lancée contre les entreprises détenues par l'Etat, assurant des missions de service collectif, que celles-ci travaillent ou non dans le secteur concurrentiel.

Le GAN, je l'ai dit et je le répète, supporte le choc d'une crise de l'immobilier qui a frappé des banques publiques comme des banques privées, des banques françaises comme des banques étrangères.

Là encore, vous faites porter à des responsables politiques le poids d'une crise mondiale comme la chute de la conjoncture constatée en 1996. La ficelle est un peu grosse et l'argument ne tient pas !

Ce que je veux dire, c'est que toutes les ventes effectuées par le gouvernement Balladur ont porté sur les meilleures participations de l'Etat, celles qui rapportaient des bénéfices, et au lieu de mettre cet argent de côté pour rembourser la dette ou pour d'autres entreprises et faciliter leur développement, vous vous en êtes servis comme de recettes de facilité, pour combler le déficit du budget général. Vous n'avez donc pas de leçons à nous donner !

Je ne me lancerai pas dans la litanie des entreprises performantes : Usinor, France Télécom, Aérospatiale, Thomson, Air France, qui est en redressement...

M. Yves Deniaud. A quel prix !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je crois que, sur ce point, nous n'avons pas à rougir des entreprises qui sont la gloire de notre pays.

M. Gilles Carrez. C'est le contribuable qui paie !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Vous dites que nous reparlerons du GAN lors de l'examen de l'article 32. Le Gouvernement a hérité de ce dossier sur lequel M. Arthuis, et je lui en rends hommage, avait commencé à travailler sérieusement au mois de février. Les chiffres n'ont pas bougé depuis cette date et le Gouvernement promet la transparence, la recherche des responsabilités et des sanctions judiciaires dans le cas où celles-ci seraient nécessaires. Une telle attitude est nouvelle et je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui la traduit dans les faits.

En conclusion, j'invite l'Assemblée à rejeter cette question préalable qui me paraît, je le répète, presque déplacée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans les explications de vote sur la question préalable, la parole est à M. Jean Tardito, pour le groupe communiste.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, monsieur le ministre, M. Carrez a défendu en orfèvre la « gestion sérieuse » de l'ancien gouvernement, dont les Français supportent les conséquences. Mais il oublie qu'il défend un gouvernement qui n'a même pas respecté, l'an dernier, le vote de sa propre majorité, et qui a gelé 10 milliards de francs, ce qui prouvait à quel point sa gestion était sérieuse et montrait le respect qu'il a pour le Parlement et pour sa propre majorité.

M. Yves Deniaud. Attendez le gel de février !

M. Jean Tardito. M. Carrez naturellement – c'est pour lui une chose simple – condamne la mise en œuvre d'une nouvelle politique par le Gouvernement, qui adopte un comportement respectueux de la transparence en privilégiant la discussion avec l'Assemblée nationale. Je tiens à rendre hommage à cette manifestation de sérieux.

M. Carrez, naturellement, souhaite que les capitaux, la bulle financière, la spéculation continuent à gonfler et à stériliser une part des richesses de notre pays. Naturellement, il s'en prend aussi aux entreprises publiques, à la dépense publique, en oubliant de relever combien elle est importante dans la spécificité de notre pays, dans son histoire et dans certaines avancées sociales.

M. Yves Deniaud. Hélas !

M. Jean Tardito. Dans sa diatribe contre la dépense, il oublie naturellement de parler de la ressource. Nous attendons encore une autre conception de la fiscalité, mais il s'y opposera en faisant preuve du même catastrophisme, un peu comme Cassandre.

M. Yves Deniaud. Cassandre avait raison !

M. Jean Tardito. Il est temps de discuter de ce texte. C'est pourquoi la majorité et le groupe auquel j'appartiens s'opposeront à cette question préalable.

M. le président. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Je ne reviendrai pas sur les arguments économiques développés par M. Laffineur comme par M. Carrez, qui sont évidents et auxquels, en réalité, ni le rapporteur général ni le secrétaire d'Etat n'ont répondu au fond. Finalement, M. Migaud a avancé l'argument suivant : adopter une question préalable, cela reviendrait à ne pas discuter, or nous avons besoin de discuter. Certes, encore faut-il discuter sur des réalités, sur des vrais chiffres et sur des vrais constats !

En réalité, j'ai le sentiment que le Gouvernement se moque un peu du monde – je le dis comme je le pense – et se livre devant les Français à un tour de passe-passe, à une sorte de partie de bonneteau. Je l'avais d'ailleurs déjà dit lors de l'examen du premier texte financier – le MUCFF. On nous expliquait alors – c'était la première étape – que l'héritage du gouvernement précédent était tel – 15 milliards – qu'il était absolument nécessaire d'augmenter les impôts. Et tout le monde a applaudi en disant : « Les pauvres, les malheureux, avec une telle ardoise il faut bien qu'ils augmentent les impôts ! »

On augmente donc les impôts, beaucoup plus d'ailleurs que du montant du déficit prévu. Et ça passe très bien. Merveilleuse politique de communication !

Deuxième étape, vous dites : « Nous sommes vraiment des petits génies, car nous tiendrons les critères pour l'entrée dans l'euro ». Quel miracle ! Sans doute est-ce la raison pour laquelle vous ne cessez de dire que vous êtes fier, monsieur le secrétaire d'Etat.

Troisième étape : « Nous dépensons quand même dix milliards supplémentaires ».

Quatrième étape : « Non seulement nous tenons le budget, mais en plus nous réduisons les déficits ! » Et la presse ébahie se dit : vraiment, ce Strauss-Kahn, ce Sauter, quels magiciens phénoménaux ! D'ailleurs lorsque j'entends le Premier ministre, comme vous, monsieur le secrétaire d'Etat, parler du « gouvernement de gauche », je suis très étonné. Vous n'avez jamais entendu les ministres précédents parler d'un gouvernement de droite. Vous êtes le gouvernement de la République et si vous voulez diviser les Français, vous n'avez pas lieu d'en être fiers ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous êtes le gouvernement de tout le monde !

Comme je l'avais déjà fait remarquer lors de l'examen du premier texte financier, vous devriez venir devant l'Assemblée nationale avec une base de discussion financière, économique à peu près sérieuse reposant sur des chiffres réellement incontestables et non pas faire des tours de bonneteau avec des milliards pris, rendus, repris, le tout pour en arriver à ce miracle : le déficit réduit de 15 milliards !

En réalité, tout cela est une sorte d'hommage au gouvernement précédent. D'ailleurs, je vous en remercie. En effet, si vous avez décidé de réduire les déficits publics, j'ai envie de vous dire merci. C'est une bonne décision parce que d'autres gouvernements « de gauche » auraient plutôt décidé d'aller dans le sens inverse. Je vous rends donc hommage car, alors que vous aviez deux possibilités – accroître inconsidérément les dépenses et augmenter le déficit public, ou bien le réduire –, vous avez renoncé à ce que préconisait Lionel Jospin, et vous-même d'ailleurs pendant la campagne électorale, c'est-à-dire à remettre en cause les fameux critères de Maastricht et à ne pas signer le traité d'Amsterdam. Vous avez eu le courage de vous renier. Je vous en remercie. Vous avez eu le courage de diminuer les dépenses – c'est en tout cas ce que vous dites, mais je ne crois pas que vous le fassiez vraiment puisque vous avez quand même engagé 10 milliards de dépenses nouvelles. Je vous remercie aussi parce que vous tournez le dos à une certaine gauche, tant mieux !

Mais sur le plan financier, économique s'il vous plaît, de grâce, dans cette assemblée comme devant l'opinion publique, ne prenez pas à ce point les gens pour des imbéciles ! En six mois, vous n'avez accompli aucun miracle. Vous tirez les dividendes d'une politique précédente, tant mieux ! Elle n'allait peut-être pas assez loin, mais vous en profitez et c'est tant mieux pour le pays

tout entier. Ne vous en tressez pas des couronnes, d'autant que les signes d'inquiétude relevés par M. Carrez sont réels. En augmentant les impôts pour 1997 – 24 milliards – comme pour 1998 – près de 50 milliards – vous troublez la confiance et, ce faisant, vous faites naître des doutes réels sur la croissance économique de ce pays.

Vous faites appel au mensonge, vous faites preuve d'arrogance, de fausseté (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)... Mais oui ! la preuve, vous dites sans cesse : « Nous sommes fiers ! Nous sommes fiers ! » D'ailleurs, il n'y a qu'à voir comment M. le secrétaire d'Etat écoutait M. Carrez, se moquant de lui, un sourire ironique aux lèvres ! Quand on présente de tels chiffres et que l'on se livre à un pareil tour de bonneteau, on ne donne pas de leçon de ce genre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.)

M. Jean-Pierre Dufau. Si le gouvernement précédent était si bon, pourquoi avoir voulu dissoudre ?

M. Laurent Dominati. Si vous avez le courage de renier ce que vous disiez au cours de la campagne électorale, c'est tant mieux ! Si vous réduisez les déficits, je vous approuve. Mais je vous mets en garde sur la façon de faire. En effet, la crise de confiance gagne petit à petit le pays, comme le disait d'ailleurs Jacques Attali, tout simplement parce qu'à force de taxer vous découragez. Le groupe UDF approuve donc doublement la question préalable déposée par le groupe RPR. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*.)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Mes chers collègues, je voudrais vous rappeler à la réalité. Nous sommes amenés à examiner un collectif, comme c'est traditionnellement le cas à la fin de chaque année. Je vous ai vu voter des collectifs proposant d'accroître les déficits par rapport aux lois de finances. Celui-ci a quelque chose d'exceptionnel, qui mérite d'être souligné, mais cela n'a pas été fait. Cela dit, M. Carrez a fini par reconnaître que, tout compte fait, ce collectif allait réduire le déficit. Mais il faut souligner qu'il va le réduire par rapport aux prévisions de la loi initiale qui nous avait été présentée par M. Juppé. Ce fait est suffisamment exceptionnel pour être souligné. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*.)

M. Gilles Carrez. C'est facile en augmentant les impôts !

M. Laurent Dominati. Avec 24 milliards d'impôts en plus !

M. Augustin Bonrepaux. Vous auriez au moins pu le reconnaître. Est-ce justement parce que ce gouvernement fait mieux que des prévisions que nous avions jugées optimistes l'année dernière que vous refusez d'adopter ce collectif en déposant cette question préalable ? Vous parlez des prélèvements obligatoires et de l'augmentation des impôts, mais vous avez été orfèvres en la matière ! Vous avez assommé les Français avec ces prélèvements qui les ont pénalisés,...

M. Philippe Auberger. Vous continuez, ce n'est pas mieux !

M. Laurent Dominati. Il faut arrêter !

M. Augustin Bonrepaux. ... qui ont annihilé la consommation, et si nous atteignons aujourd'hui le taux de 46 % de prélèvements obligatoires, c'est bien de votre fait ! Contrairement à ce que vous laissez entendre, il n'y a aucune augmentation d'impôt dans ce collectif,...

M. Philippe Auberger. Il y en a eu suffisamment par ailleurs !

M. Augustin Bonrepaux. ... il n'y en a eu aucune pour les consommateurs et les ménages dans le texte portant mesures d'urgence car celles-ci concernaient uniquement les entreprises...

M. Laurent Dominati et M. Philippe Auberger. Ce ne sont pas des impôts ?

M. Augustin Bonrepaux. ... dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions,...

M. Philippe Auberger. Et 1998 alors ?

M. Augustin Bonrepaux. ... alors que vous-même, n'aviez pas hésité, l'année précédente, à taxer toutes les entreprises. Commencez donc par balayer devant votre porte, car si nous sommes à 46 % de prélèvements obligatoires aujourd'hui, je le répète, c'est bien de votre fait ! Au cours de l'année 1998, cela vous ennuie un petit peu, mais il y aura des réductions pour les plus modestes – je pense à la taxe d'habitation ou à la déduction des frais de scolarisation des enfants. C'est-à-dire que ce Gouvernement procède à une redistribution qui se traduira par un gain significatif de pouvoir d'achat pour les plus modestes, ceux-là mêmes que vous aviez tant pressurés les années précédentes. Et si l'on constate aujourd'hui une relance de la consommation – encore modeste certes, on peut la souhaiter meilleure –, c'est bien grâce à l'action de ce gouvernement, à tout ce qu'il a fait depuis le 1^{er} juin dernier. Ce qu'il faut retenir de ce collectif, c'est qu'il nous place dans des conditions favorables eu égard à nos engagements européens et surtout dans des conditions très favorables pour mettre en œuvre, dès 1998, une politique en faveur de l'emploi et de la solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je ne peux pas laisser passer les termes utilisés par M. Dominati : « arrogance », « mensonge »... Certes, les gros mots ne font pas une pensée, mais il y a tout de même une limite...

M. Philippe Auberger. Allons, tout cela est dépassé !

M. Laurent Dominati. Et si je reprenais vos gros mots à l'égard de M. Carrez ?

M. le président. Il n'y a pas eu de gros mots, voyons, seulement un échange...

M. le secrétaire d'Etat au budget. M. Dominati nous a invités à être le « gouvernement de tout le monde ». Je prendrai seulement un exemple qui intéresse tous les parents et tous les enfants. Nous avons rétabli les allègements d'impôt sur le revenu au titre des enfants scolarisés – dans les collèges : 400 francs, dans les lycées : 800 francs, et à l'université : 1 200 francs, que vous aviez supprimés.

M. Philippe Auberger. Ils n'ont pas été supprimés en 1997 ! C'est n'importe quoi !

M. le secrétaire d'Etat au budget. En tout cas, 2 300 000 familles en bénéficieront. De votre côté, vous êtes battus pour défendre les avantages exorbitants

accordés au titre de l'emploi à domicile et qui ne profitaient qu'à 60 000 familles. D'un côté deux millions de familles, de l'autre moins de cent mille ; on voit où est le gouvernement de tout le monde ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Philippe Auberger. C'est n'importe quoi !

M. le président. Je mets aux voix la question préalable. (*La question préalable n'est pas adoptée.*)

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le gouvernement socialiste...

M. Yves Tavernier. C'est le gouvernement de tout le monde !

M. Jacques Heuclin. C'est le gouvernement de la République, a dit tout à l'heure M. Dominati !

M. le président. Vous progressez tous très vite dans la terminologie ! (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. ... nous avait annoncé au mois de juin, par la voix du Premier ministre, que la situation des finances publiques était sérieuse. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie avait même cru bon de d'ajouter que le précédent gouvernement avait laissé dérapier les finances publiques de façon anormale. Pour faire bonne mesure, on décida d'engager *sine die* un audit destiné à faire toute lumière sur la situation de nos finances publiques, comme si cette situation avait pu échapper à la vigilance sourcilieuse de notre commission des finances, laquelle est chargée – et elle seule – de suivre en cours d'année l'exécution de la loi des finances votée par le Parlement.

Pour faire cet audit, on commit deux conseillers maîtres à la Cour des comptes, choisis *intuitu personae* et non désignés par leur institution. Ceux-ci remirent, à la fin du mois de juillet, un rapport qui ne faisait que reprendre les appréhensions de certains fonctionnaires, en particulier de la direction du budget, mais sans pouvoir établir le véritable réquisitoire que le Gouvernement appelait de ses vœux.

Dans ces conditions, le Gouvernement décida d'utiliser sans délai les 10 milliards de francs d'économies décidées par le précédent gouvernement et de majorer de 15 % l'impôt sur les sociétés, ce qui permettait d'escompter une plus-value fiscale de 22 milliards de francs. Cette opération fut donc, au total, une comédie orchestrée sur le thème : « Oh que mon prédécesseur était un mauvais gestionnaire ! ».

M. Didier Migaud. *rapporteur général.* Il l'a reconnu lui-même !

M. Philippe Auberger. Mais toute comédie a une fin et l'examen du collectif de fin d'année vient confirmer ce qui était devenu évident au fil des semaines, en particulier depuis la présentation de la loi de finances pour 1998.

Le manque à gagner sur les recettes fiscales de 1997 avait été très correctement anticipé par le précédent gouvernement avec le gel de 10 milliards de francs, ce qui permettait de maintenir le déficit budgétaire au même niveau.

M. Gérard Fuchs. 3,6 % !

M. Philippe Auberger. Les dépenses budgétaires ont été très correctement tenues, puisque les dépenses inéluctables apparues au cours de cette gestion ont toutes pu être provisionnées grâce à des économies dites de constatation, en particulier, on l'a dit, sur la dette publique – 7 milliards de francs – mais également sur les crédits des affaires sociales inutilisés – 5 milliards de francs.

Non seulement, on ne peut imputer au précédent gouvernement l'existence de moins-values fiscales en raison de la conjoncture, mais on peut, au contraire, le créditer d'avoir su les anticiper en gelant 10 milliards de francs. Quant aux dépenses, non seulement elles ont été correctement tenues mais, de plus, grâce à un calcul très précautionneux des ouvertures des crédits, il a été possible de financer sans difficulté les dépenses apparues en cours d'année.

En bref, non seulement, il n'y a pas eu de dérapage des finances publiques en 1997, mais les prévisions faites lors de l'élaboration de la loi de finances ont été confirmées tout à fait correctement en gestion. On peut souhaiter d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il en soit de même en 1998, ce qui pour l'instant est loin d'être évident.

Alors était-il vraiment nécessaire de jouer toute cette comédie pour justifier de la création d'une surtaxe de 15 % de l'impôt sur les sociétés, qui sert plus, en définitive, à équilibrer le budget de 1998...

M. Gilles Carrez. Exact !

M. Philippe Auberger. ... qu'à réaliser l'exécution du budget de 1997 ? Cette surtaxe a servi à financer pour 10 milliards de francs de dépenses supplémentaires, dont on peut discuter de l'urgence, pour certaines d'entre elles au moins, et qui, pour partie d'ailleurs, ne seront pas engagées d'ici à la fin de l'année.

Quant à la diminution de 14 milliards de francs du déficit budgétaire de 1997, elle n'est certes pas négligeable et l'on peut en donner acte au présent gouvernement. Mais elle vient simplement compenser le fait que l'assurance chômage ne dégagera pas l'excédent que l'on pouvait prévoir au moment de la discussion de la loi de finances et qui représentait 12 milliards de francs.

Ce problème limité justifiait-il ce torrent d'opprobre et d'imprécations, au risque d'ailleurs de casser l'investissement et les embauches ?

En définitive, le collectif budgétaire qui nous est présenté aujourd'hui montre bien que le Gouvernement actuel a cherché, en critiquant durement la gestion budgétaire de son prédécesseur, à tenter une « expérimentation hasardeuse », celle de la tempête dans un verre d'eau. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Fuchs. On sera toujours moins bon que vous !

M. Philippe Auberger. Toutefois, la discussion de ce collectif budgétaire, outre qu'elle permet de rétablir la vérité des faits et des chiffres, appelle deux interrogations très sérieuses.

D'abord, elle amène à se poser la question de savoir si la gestion budgétaire de 1998 pourra s'effectuer dans de bonnes conditions alors que la loi de finances n'est pas encore définitivement votée. M. le ministre de l'économie m'a jeté un pari à la figure, il y a un mois, et il a de plus en plus de risques de le perdre. En effet, à mesure que les semaines passent, il devient de plus en plus évident que

les prévisions faites pour 1998, notamment en matière de croissance et d'emploi, seront très difficilement atteintes. Qui peut d'ailleurs encore prétendre aujourd'hui que nos exportations progresseront de près de 6 % en 1998, compte tenu des turbulences que nous observons sur les marchés des changes, du ralentissement de la croissance en Asie, en Amérique latine et bientôt sans doute aussi – M. Greenspan, en tout cas, l'a dit, et même M. Clinton – aux États-Unis ?

Qui peut croire que nos investissements pourront augmenter de 5 à 6 % en 1998, alors que la dernière enquête de l'INSEE sur le sujet est plus pessimiste et ne prévoit guère que 1 % ? Il en est de même naturellement des stocks, qui comptent pour 0,3 % dans la croissance prévue en 1998. Qui peut table sur une telle progression ?

Face à cette situation, que va faire le Gouvernement ? Va-t-il engager, dès le début de l'année prochaine, un gel des crédits, après que ses membres eurent critiqué si durement cette pratique lorsqu'ils étaient dans l'opposition ?

Ou bien a-t-il d'autres propositions à présenter sur ce point ? Le Parlement, en tout état de cause, devrait être pleinement éclairé sur ces questions.

Le collectif qui nous est soumis prévoit, par ailleurs, une augmentation substantielle du compte d'affectation spéciale du produit des privatisations, soit 29,5 milliards de francs. On ne peut que se réjouir que le Gouvernement ait renoncé à appliquer son engagement de ne pas mettre sur le marché une partie du capital de France Télécom, engagement écrit, distribué dans toutes les boîtes aux lettres. En effet, cette opération, faite avant les secousses sur les marchés financiers, a été une réussite.

Le crédit supplémentaire inscrit cette année au compte d'affectation spéciale ne sera vraisemblablement pas entièrement utilisé et fera donc l'objet d'un report. On ne peut toutefois que déplorer le retard mis par le Gouvernement à appliquer les dispositions expresses prévues à cet effet et à transmettre à l'Assemblée nationale les informations nécessaires pour connaître le détail des affectations et les modalités du report, même si nous savons d'ores et déjà que ce report de crédits sera insuffisant pour financer les opérations en capital prévues en 1998.

Dans ces conditions, quelles seront les autres ressources susceptibles de couvrir les besoins ? Le Gouvernement est muet sur ce point. La discussion sur les comptes spéciaux du Trésor dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 1998 n'a pas permis de répondre à cette interrogation. Il s'agit d'une grave lacune dans l'information du Parlement.

Par ailleurs, l'utilisation de ces crédits prévue tant pour 1997 que pour 1998 est très contestable au regard des règles des finances publiques. En effet, que ce soient les dotations à Réseau ferré de France, à Charbonnages de France, à l'EPFR du Crédit lyonnais, à l'EPRD du Comptoir des Entrepreneurs ou à Thomson Multimédia, il ne s'agit pas de dotations en capital nécessaires pour financer des programmes d'investissement, mais bien de dotations d'équilibre ayant pour objet, dans bien des cas, d'éviter la déconfiture pure et simple de ces établissements. Il serait donc logique, comme dans le collectif de fin d'année 1995, d'inscrire ces dotations dans le budget de l'Etat proprement dit, en tant que dépenses à caractère définitif, et non dans un compte d'affectation spéciale. Alors, bien sûr, les résultats de la gestion budgétaire seraient nettement moins flatteurs puisque ces dotations représentent au total 0,5 % du PIB, mais leur présenta-

tion serait plus rigoureuse. C'est d'ailleurs ce que la Cour des comptes a estimé lorsqu'elle a examiné les comptes de l'année 1996. Je ne doute pas qu'elle fera la même observation pour les comptes de l'année 1997.

Compte tenu, mes chers collègues, de l'ensemble de ces observations, il apparaît au groupe RPR qu'il n'est pas possible d'approuver ce collectif budgétaire de fin d'année. Même s'il permet de maintenir l'objectif consistant à respecter le critère des déficits publics pour parvenir à la monnaie unique, il ne traduit aucun infléchissement de la politique budgétaire vers plus de rigueur en matière de dépenses publiques et vers une réduction du fardeau des prélèvements obligatoires.

Le groupe RPR votera donc contre le projet de loi de finances rectificative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole, comme le fera, j'en suis sûr, M. Tardito, qui a la parole.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de finances rectificative pour 1997 est marqué par une réduction du déficit de 14,1 milliards de francs, obtenue grâce à un rééquilibrage de la fiscalité mettant à contribution les plus grosses entreprises. Il faut poursuivre dans cette voie et nous avons pu apprécier l'engagement pris par le Gouvernement d'entamer dès le début de l'année prochaine le grand chantier de la réforme fiscale. Il est possible et nécessaire, à la fois d'augmenter les moyens de l'intervention publique et d'en améliorer l'efficacité en favorisant une autre utilisation de l'argent par le biais de la fiscalité et du crédit.

Le remboursement de la dette représentera en 1998 le deuxième poste de dépenses. C'est un frein incontestable à la mobilisation de l'outil budgétaire pour la croissance et l'emploi. Qui plus est, cette charge renforce encore le pouvoir des créanciers de l'Etat et leur capacité, par l'intermédiaire des marchés financiers, de nous imposer une politique qui a pour seul objet la rentabilité maximale des placements financiers. Si la charge de la dette diminue, vous nous en verrez fort réjouis.

Sortir de ce cercle vicieux est indispensable. Mais comment, par ailleurs, ne pas constater l'échec de la voie choisie ces dernières années pour tenter d'y parvenir, même si certains persistent à la défendre ? La diminution de la dépense publique prônée par M. Auberger et ses collègues a des conséquences négatives sur l'activité, ce qui, au-delà de son coût social, se traduit par un manque à gagner pour les recettes de l'Etat.

Et c'est là le point critiquable de ce collectif : le Gouvernement n'a pas suffisamment rompu avec la politique de contraction des dépenses civiles, notamment les plus utiles, ce qui réduit le potentiel de croissance. Il aurait été souhaitable, au contraire, de débloquer les crédits, et notamment les crédits d'investissement, dont les effets sont indéniables sur l'activité du secteur privé.

Certes, nous comprenons le souci du Gouvernement de maîtriser le déficit public. Mais nous considérons comme pénalisant le respect strict, et non en tendance, des 3 % de déficit imposés par les critères de convergence pour la monnaie unique. Certains économistes, tout aussi crédibles que les partisans du 3 %, n'hésitent d'ailleurs pas à souligner qu'un déficit limité à 4 % du PIB, accompagné d'un certain nombre de dispositions, permettrait de conjurer plus efficacement relance de l'activité et diminution ultérieure du déficit public.

C'est dire combien il est capital que la France, en poursuivant ses démarches tendant à réorienter la construction européenne, contribue à impulser une dynamique de croissance durable, fondée sur l'emploi et le progrès social. A cet égard, le sommet de Luxembourg conserve vivaces les contradictions entre la priorité aux marchés et la défense de l'emploi.

Dès aujourd'hui, il nous apparaît possible d'élargir les marges de manœuvre budgétaires. Nous défendons, par-delà la réforme de la fiscalité, le principe d'un emprunt obligatoire sur les institutions financières, rémunéré à un taux inférieur à celui du marché. Il s'agit bien, en effet, de mettre à contribution tous ceux qui, depuis déjà si longtemps, prospèrent quand l'Etat s'endette. Nous tenions à apporter cette précision, monsieur le secrétaire d'Etat, car votre réponse, à l'issue de la discussion générale du budget pour 1998, n'a pas atténué notre inquiétude.

De même, nous sommes pour le moins réservés sur la pratique qui voit l'Etat recourir systématiquement à des prélèvements sur les réserves de différents organismes publics. Ce projet de collectif n'y déroge malheureusement pas.

Le montant de ces réserves n'appelle-t-il pas, au contraire, une réflexion sur la redéfinition des missions de ces organismes pour en améliorer l'efficacité? Cette position vaut en particulier pour la Caisse de garantie du logement social, dont le champ d'intervention pourrait être étendu. Nous y reviendrons lors de la discussion des articles. Quant au prélèvement sur la direction des constructions navales, il semble particulièrement malvenu lorsque l'on connaît les réductions de crédits déjà prévues pour ce secteur dans le projet de budget pour 1998.

Ce collectif comporte des mesures positives. J'en citerai deux, en plus de celles que vous avez rappelées, monsieur le secrétaire d'Etat : la baisse de la taxe professionnelle décidée lors du récent conflit des routiers et l'exonération de la taxe sur les salaires dans le cadre des emplois-jeunes. Mais il demeure relativement timide, car il ne va pas au-delà des avancées décidées en juillet dernier.

Nous avons bien sûr conscience que l'ambition de ce collectif est, pour une large part, de solder la gestion héritée – le mot est gentil – de l'équipe précédente. Nous ne pouvons toutefois ignorer le contexte dans lequel intervient cette discussion. Les conséquences possibles des turbulences financières qui agitent l'Asie auront sans doute des répercussions jusqu'en Europe et dans notre pays. Quand de telles masses d'argent partent en fumée, le prix en est toujours payé par des faillites, par des licenciements, par une surexploitation des salariés, par l'abandon de projets d'investissement, et donc par une récession.

Sans tomber dans un quelconque catastrophisme, il importe de souligner l'exigence de prévenir, sur le plan budgétaire, un ralentissement prévisible, même minime, de la croissance. Nous avons affirmé, lors de la première lecture du projet de loi de finances, qu'il était possible et nécessaire de concrétiser, notamment dans le budget, un soutien plus actif à la croissance et à une inversion de la courbe du chômage, comme peut le laisser espérer l'évolution du contexte économique au cours des derniers mois.

Le monde est malade d'une croissance financière qui se développe au détriment de l'épanouissement des hommes et qui est synonyme de précarité pour notre société et notre économie. L'euro serait-il le seul moyen de nous protéger de ces turbulences? Nous ne partageons pas ce point de vue. L'euro ne serait-il alors qu'un moyen pour

attirer les capitaux qui cherchent à se reclasser, ce qui impliquerait un taux de change élevé garanti par un pacte de stabilité monétaire s'appuyant sur un verrou anti-social? Une telle conception n'assurerait le développement des marchés financiers qu'au détriment de l'emploi et de la formation, qui constituent pourtant la préoccupation majeure de nos concitoyens.

C'est dire l'urgence nécessaire de taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et de favoriser un nouveau type de coopération à l'échelle du continent et, au-delà, un vrai codéveloppement.

L'actualité, c'est aussi, dans ce contexte de guerre concurrentielle exacerbée, la multiplication des opérations de fusion-acquisition dans les secteurs bancaire et financier.

La dernière en date concerne les AGF, groupe sur lequel l'allemand Allianz a lancé une contre-OPA dite « amicale ». On peut s'interroger sur la notion d'amitié dans ce type d'opération, tout comme on peut s'interroger sur la future autonomie de gestion sociale des AGF, quand on sait qu'Allianz a supprimé de nombreux emplois depuis 1992, dans le seul but de conforter sa rentabilité. En outre, cette OPA dite « amicale » donnerait la possibilité au groupe allemand d'avoir la haute main sur la Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur, détenue à 57 % par les AGF, ce qui n'est pas non plus sans poser question.

D'OPA en OPA, le paysage financier français passe de plus en plus sous des dominations étrangères, ce qui est regrettable, même si cela peut faire plaisir à certains de nos collègues de l'opposition.

M. Jean-Jacques Jégou. Pas de provocation !

M. Jean Tardito. Cette évolution ne peut que préoccuper tous ceux qui estiment indispensable la mobilisation du secteur bancaire pour la mise en œuvre de la politique nouvelle attendue par les Français qui nous ont fait confiance.

Et ce n'est pas, comme on voudrait nous le faire croire, une simple question de surface financière insuffisante des établissements hexagonaux. Ceux-ci – Crédit lyonnais, Paribas, BNP et Société générale en tête – n'ont-ils pas placé quelque 350 milliards de francs sur les marchés asiatiques, avec pour résultat le colossal gâchis de capitaux que l'on sait? Les députés communistes et apparentés sont hostiles, par exemple, au bradage du Crédit lyonnais et à la vente à l'étranger du CIC, d'autant qu'une synergie avec les caisses d'épargne serait sans doute plus justifiée pour cette banque.

C'est une tout autre restructuration qui serait nécessaire pour réduire de manière sélective les charges financières des entreprises et les encourager à la création d'emplois. Cela implique la pérennité d'un pôle public bancaire et financier, certes réorganisé et démocratisé, tout comme une redéfinition des démarches et des missions des établissements du secteur semi-public financier avec, naturellement, la mise en œuvre de véritables instruments de contrôle et l'action contre la délinquance financière, telle que l'a décrite M. le ministre.

Dans cet esprit, la privatisation du GAN-CIC et les opérations de restructuration qui se poursuivent, dans le secteur financier semi-public comme à la Banque de France, sont à notre avis contestables et méritent discussion.

Relancer l'activité par et pour l'emploi, c'est aussi le moyen d'assurer l'avenir du secteur bancaire lui-même. C'est dire l'urgence d'un vrai débat sur le sujet pour

qu'une réforme profonde du crédit puisse s'engager. Nous ne séparons donc pas ce projet de loi du reste de l'action engagée par le Gouvernement.

Inscrire cette action dans la durée implique maintenant de mettre en chantier des réformes de structure, et notamment celle de la fiscalité. Le Gouvernement a pris des engagements à ce sujet. C'est fort de ces engagements, et avec la volonté de construire et d'améliorer, que notre groupe votera le projet de loi de finances rectificative pour 1997.

M. le président. Monsieur Tardito, vous avez respecté votre temps de parole. C'est historique, et je vous en remercie d'autant plus vivement. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Avec ce projet de loi de finances rectificative, vous avez l'intention, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous faire croire, vous et les membres du Gouvernement, que vous êtes de bons gestionnaires.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Eh oui !

M. Pierre Forgues. C'est la réalité !

M. Gilbert Gantier. Nous allons voir ce qu'il en est, mes chers collègues, n'anticipez pas !

M. Dominique Baert. Vous, on vous a vus à l'œuvre !

M. Gilbert Gantier. Le Gouvernement se prévaut d'avoir abaissé le déficit budgétaire de 284,8 à 270,7 milliards de francs. Plus de 14 milliards de réduction, c'est bien, mais il faut voir de plus près ce qu'il en est réellement. Si vous le permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est ce que nous allons faire.

La raison de cet abaissement du déficit, c'est Maastricht. Permettez-moi donc, au passage, de saluer cette conversion, car je me souviens que la majorité plurielle s'est fait élire sur le thème du non-respect des critères de Maastricht.

M. Dominique Baert Non ! Relisez notre programme !

M. Gilbert Gantier. Vous voici donc devenus de vertueux défenseurs de l'euro et des fameux critères de Maastricht ! Je m'en réjouis.

Malheureusement, la réduction du déficit ne s'explique pas, comme nous pourrions le souhaiter, par une maîtrise des dépenses. Elle n'est que la conséquence de l'augmentation des impôts que vous avez décidée l'été dernier, de la baisse des taux d'intérêt imputable pour la plus grande partie à l'action de l'ancienne majorité, et de la réduction massive des crédits militaires. Elle s'explique aussi, je vais y revenir, par des ponctions importantes sur certaines trésoreries.

Le projet de loi de finances rectificative intègre, en effet, les relèvements d'impôts prévus par la loi portant mesures d'urgence à caractère fiscal et financier : majoration de 15 % de l'impôt sur les sociétés et relèvement du taux d'imposition des plus-values professionnelles à long terme de 19 à 41,6 % – excusez du peu ! Tout cela devrait rapporter – si j'ai bien compris M. le secrétaire d'Etat – 22 milliards de francs en 1997.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Absolument !

M. Gilbert Gantier. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé, dans le projet de collectif budgétaire, de ponctionner 3,7 milliards de francs sur des organismes publics dont le seul tort avait été de constituer des réserves. J'y reviendrai, je l'ai dit.

Le niveau faible des taux d'intérêt vous a permis d'anuler pas moins de 7,2 milliards de francs au budget des charges communes.

Enfin, vous avez décidé, de manière un peu hâtive et irresponsable, de ne pas respecter la loi de programmation militaire votée par le Parlement. Sur l'ensemble de l'année 1997, vous avez ainsi supprimé 4,6 milliards de francs de crédits militaires.

En tout et pour tout, vous avez bénéficié d'une enveloppe supplémentaire de 37 milliards de francs. Sur cette somme, il faut, j'en conviens, imputer certaines moins-values fiscales que vous évaluez à 14 milliards ; montant toutefois inférieur, je tiens à le souligner, à celui qui était mentionné dans l'audit des finances publiques publié en juillet dernier et dont nous avons déjà parlé.

Compte tenu d'une certaine amélioration de la conjoncture économique, il ne serait pas surprenant que ces moins-values disparaissent ou tout au moins diminuent d'ici à la fin de l'année. Dans de telles circonstances, vous auriez pu nous présenter un déficit non pas à 270 milliards mais – pourquoi pas ? – à moins de 260 milliards ! Nous sommes donc très loin de l'exploit dont vous vous vantez...

M. Marc Laffineur. Oh oui !

M. Gilbert Gantier. ... d'autant que, je le crains, nous avons mangé notre pain blanc.

En effet, votre petit tour de passe-passe repose sur des astuces qui ne sont pas renouvelables. Ainsi, le rendement des prélèvements sur les entreprises sera décroissant. D'ailleurs, dans le projet de loi de finances pour 1998, vous avez prévu que la majoration de 15 % de l'impôt sur les sociétés ne rapporterait que 18 milliards contre 22 dans le collectif. Il est même possible que ces 18 milliards ne soient pas au rendez-vous.

Votre politique économique avec, en particulier, l'annonce des trente-cinq heures aura effectivement pour conséquences fâcheuses d'amoindrir les bénéfices des entreprises, et donc les recettes de l'Etat.

Vous ne pourrez pas non plus, l'année prochaine, réaliser des économies sur le service de la dette, car dans ce domaine vous ne disposez plus de marge de manœuvre. Vous avez reconduit, dans le projet de budget pour 1998, les taux d'intérêt en vigueur actuellement alors que, vous le savez comme moi, monsieur le secrétaire d'Etat, les spécialistes craignent une certaine remontée des taux d'intérêt.

De même, le taux de croissance que vous avez retenu pour l'élaboration du budget pour 1998 apparaît hélas ! de plus en plus idéaliste. Le Conseil économique et social, dans son dernier avis de conjoncture, juge d'ailleurs sévèrement ces prévisions et souligne les graves incertitudes qui pèsent sur la croissance. La conjonction de la crise asiatique et de l'entrée dans la dernière ligne droite avec l'euro freineront la croissance. Les instituts de conjoncture tablent plutôt pour l'année prochaine sur une croissance de 2,5 %. Monsieur le secrétaire d'Etat, M. Patrick Artus, avec lequel j'ai participé ce matin à un petit déjeuner de travail, considère que 2,5 % est véritablement un maximum – je lui laisse la responsabilité de cette estimation.

Malgré les nuages qui s'amoncellent sur notre pays, le Gouvernement a prévu pour 1998 une augmentation de l'investissement de 4 %. Il y a quinze jours, M. Strauss-Kahn, indiquait : « La reprise économique est plus forte et plus rapide que prévu, notamment en matière d'investissement ». Or, mes chers collègues, la dernière étude de

l'INSEE prouve malheureusement l'inverse. Les dépenses d'équipement seraient stables cette année, nous dit-on, et progresseraient au mieux de 3 % l'année prochaine. Si on y réfléchit, il ne peut guère en être autrement. En effet, la majoration de 15 % de l'impôt sur les sociétés, la suppression d'un certain nombre de provisions ne peuvent que dissuader les entreprises d'investir, d'autant que le Gouvernement a décidé d'instituer de manière autoritaire les trente-cinq heures.

Cette mesure se révélera malthusienne ; elle plombra la croissance dès l'année prochaine car les entreprises vont se préparer à absorber un surcoût de 10 % environ dans les prochaines années.

Par ailleurs, votre politique économique sur la réduction du temps de travail est complètement archaïque. En effet, la durée hebdomadaire du temps de travail n'a plus aucune signification.

M. Pierre Forgues. C'est vous qui le dites !

M. Gilbert Gantier. C'est la durée annuelle du temps de travail, voire la durée globale d'activité d'un salarié au cours de sa vie qui compte. Or la France dispose de la durée annuelle du temps de travail la plus courte au sein des pays membres de l'OCDE, juste derrière l'Allemagne.

De même, la période d'activité des salariés français figure parmi les plus faibles, en raison de la retraite à soixante ans – autre innovation socialiste –, de la multiplication des préretraites et de l'allongement de la scolarité. Or l'observation enseigne que ce sont les pays qui ont les durées annuelles de travail les plus élevées qui obtiennent les meilleurs résultats en termes de croissance et d'emploi.

Par ailleurs, pour faire face à vos nouvelles dépenses, vous ne pourrez pas, une fois de plus, supprimer 5 milliards de francs de crédits d'équipement militaire. Autrement, il n'y aurait plus d'armée française !

Vous le savez, les annulations de crédits que vous avez réalisées remettent en cause le processus de modernisation de nos armées. L'annulation de certaines commandes et leur rééchelonnement, en particulier l'allongement des travaux du porte-avions *Charles de Gaulle*, sont des gains à court terme, mais des coûts à long terme.

La Cour des comptes a, à maintes reprises, stigmatisé ces pratiques. En outre, le non-respect des lois de programmation a pour conséquence de nombreux licenciements dans l'industrie militaire, ce qui accroît le chômage et donc les dépenses d'indemnisation du chômage.

Votre gestion budgétaire, depuis le mois de juin, s'est traduite non pas, comme vous le claronnez, par une maîtrise mais bien par une dérive des dépenses.

En outre, pour afficher une baisse tangible du déficit, vous avez recours à des ponctions. Je m'attarderai un instant sur ce point intéressant. Certes, vous n'êtes pas le premier à réaliser de telles ponctions, l'un de vos prédécesseurs entre 1988 et 1992, M. Michel Charasse, s'était même fait une spécialité de cette chasse aux trésoreries. Lors de chaque discussion des projets de loi de finances rectificative, je me suis élevé contre cette pratique qui aboutit à prélever sur des organismes, bien souvent les mêmes, des centaines de millions, voire des milliards de francs, comme c'est le cas aujourd'hui. Cette pratique fausse la comptabilité budgétaire et gonfle artificiellement les recettes.

Ces ponctions aboutissent en outre à pénaliser les bons gestionnaires. En l'occurrence, le prélèvement sur le fonds de garantie de la Caisse du logement social est lourd de conséquences. Il a d'ailleurs causé un émoi certain au sein

de la commission des finances et pas seulement sur les bancs de l'opposition. La ponction de 2 milliards de francs fragilisera, en effet, l'ensemble du logement social.

Pour régler les dossiers en cours, la Caisse de garantie devra dépenser entre 1,2 et 1,5 milliard de francs en 1998. Or, après la ponction, il ne lui restera que 1,7 milliard de francs. En cas de sinistres supplémentaires, cette somme ne suffira pas à couvrir les engagements des organismes d'HLM et ce sont les collectivités locales qui seront souvent conduites à octroyer des contre-garanties. Bref, les contribuables !

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez dit à Laurent Dominati que l'ancienne majorité avait prélevé 15 milliards sur la même caisse.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Absolument !

M. Gilbert Gantier. Je ne sais qui de nous deux est mal renseigné car je crois savoir, pour une part, que la caisse a vendu des créances à la Caisse des dépôts et consignations.

M. Jean-Jacques Jégou. Absolument !

M. Gilbert Gantier. C'est une opération tout à fait différente. Je vous demanderai de bien vouloir le vérifier. L'un de nous se trompe et on ne peut pas dire n'importe quoi dans cet hémicycle.

Vous prélevez également des crédits sur l'Institut national de la propriété industrielle. Cet organisme en a l'habitude. La loi de finances rectificative pour 1991 avait déjà prévu de le ponctionner de 550 millions. L'Etat se fait ainsi de l'argent sur les chercheurs et sur les inventeurs. J'aurais préféré, pour ma part, que l'on diminue le coût des brevets car la France a déposé l'année dernière moins de brevets qu'en 1929 alors que le nombre total des brevets déposés à travers le monde a été multiplié par quatre. Nous sommes donc très en retard, ce qui est inquiétant pour l'avenir du pays.

Enfin, je souhaite appeler l'attention de l'Assemblée sur les conséquences d'une éventuelle adoption de l'article 32 qui, lui aussi, a soulevé une certaine émotion à la commission des finances. Il accorde en effet une garantie illimitée de l'Etat dans le cadre du plan de restructuration du GAN.

Une fois de plus, l'Etat – c'est-à-dire les contribuables – est amené à éponger la mauvaise gestion d'une entreprise publique. Après le Crédit lyonnais qui coûtera 120 milliards ou, selon les informations de ce qu'il est convenu d'appeler un journal satirique paraissant le mercredi, entre 150 et 200 milliards, c'est au tour du GAN. Dix ans après le début du scandale du Crédit lyonnais, nous voici face à un nouveau scandale, cette fois dans le secteur des assurances.

L'exposé des motifs de l'article 32 du projet de loi est fort peu explicite. Il mentionne simplement qu'en plus de la dotation de capital de 11 milliards de francs déjà accordée, l'Etat pourrait être appelé à éponger les pertes résultant des opérations immobilières du GAN.

Une fois de plus, c'est par la presse, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous avons appris l'ampleur du désastre. En commission des finances, ni M. le rapporteur général ni le président n'ont été en mesure de nous donner l'importance du chiffre.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il faut lire mon rapport !

M. Gilbert Gantier. Compte tenu du précédent du Crédit lyonnais et des informations en notre possession, il me paraît impossible d'octroyer cette garantie illimitée à

l'Etat pour combler les pertes subies par le GAN dans l'immobilier. L'article 32 reviendrait à vous donner un chèque en blanc. Juridiquement, il conviendrait d'ailleurs de s'interroger sur la légalité de ce dispositif. L'ordonnance du 2 janvier 1959 ne prévoit-elle pas que les crédits sont obligatoirement prévisionnels, évaluatifs ou limitatifs ?

Le dossier du GAN prouve, s'il en était encore besoin, les dangers de l'économie mixte. Déficit, pertes sont les principales caractéristiques des entreprises publiques. Les contribuables sont appelés – bonnes pâtes – à combler les trous, les dettes et ne perçoivent jamais les dividendes.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Gantier !

M. Gilbert Gantier. De plus, et du fait des errements de la gestion publique dans les années 80, les anciennes entreprises publiques sont aujourd'hui extrêmement vulnérables aux offres publiques d'achat que lancent des entreprises allemandes, italiennes, américaines ou autres qui ont eu la chance, pour leur part, de ne pas être nationalisées. C'est l'actif national qui risque ainsi de s'échapper de notre patrimoine.

Nous payons également l'incroyable refus du Gouvernement de créer des fonds de pension qui auraient pu constituer de précieux actionnaires de référence.

M. Jean-Jacques Jégou. Eh oui !

M. Gilbert Gantier. J'espère que, sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement va poursuivre sa réflexion, car c'est une nécessité.

M. Pierre Forgues. Mais non !

M. Gilbert Gantier. Mes chers collègues, malgré l'habile – peut-être trop habile – présentation qu'en a fait le Gouvernement, ce projet de loi de finances rectificative ne trompe personne. Il marque à la fois le retour de l'étatisme et du dirigisme.

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas vrai ! C'est une affirmation gratuite !

M. Gilbert Gantier. Le groupe de l'UDF ne pourra donc que voter contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, de ce collectif budgétaire la presse et l'opinion publique ont essentiellement retenu un seul fait : la réduction du déficit du budget de l'Etat par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale. Il faut dire que le fait est suffisamment exceptionnel pour retenir l'attention. En effet, selon ce projet, le solde s'élèverait à 270 milliards de francs, ce qui correspond à une baisse de 14 milliards par rapport aux prévisions initiales, et ce en dépit de l'ardoise laissée par le précédent gouvernement.

Cela étant, la réduction du déficit budgétaire, pour louable qu'elle soit, n'est pas un objectif en soi. Elle n'aurait pas été si abondamment et si longuement commentée si beaucoup d'observateurs n'avaient cru voir en elle le signe de la qualification de la France pour la monnaie unique. Cet objectif de respect des critères de Maastricht constitue, d'une certaine manière, un fil conducteur qui aide à la lecture de ce collectif budgétaire. Et il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous m'autorisez à prolonger un peu le débat d'hier sur l'Europe, que vous avez fait le choix d'affecter une part des marges de manœuvre

naissantes – encore que très timides – à la stricte réalisation de l'objectif de déficit public prévu par le traité de Maastricht. De mon point de vue, cela n'était peut-être pas entièrement nécessaire après quatre années durant lesquelles la focalisation sur ce critère et la poursuite envers et contre tout d'une politique monétaire trop préoccupée par la force du franc ont imposé au pays une rigueur sans précédent préjudiciable à l'activité économique et à l'emploi. Or une économie ne peut avancer toutes brides serrées.

C'est pourquoi vous m'autorisez à formuler devant vous le souhait qu'à l'occasion du prochain sommet de l'Union européenne, le Gouvernement de la France s'attache à poursuivre son œuvre de réorientation de la construction européenne. Avec tous mes collègues du Mouvement des citoyens, j'insiste sur la nécessité que les Français n'aient pas à payer le prix d'un euro surévalué.

Cela passe, de mon point de vue, par quatre principes sur lesquels nous vous demandons de rester fermes. D'une certaine manière, ils constituent d'ailleurs le socle de l'engagement européen de la majorité dite plurielle. D'abord, il faut consolider les résultats du premier sommet pour l'emploi, ce qui nous semble indispensable. Il faudra ensuite vérifier dès que possible – sans doute dans les premiers mois de 1998 – que les quatre conditions de passage à l'euro sont effectivement remplies. Il faudra le faire par la discussion en premier lieu dans cette assemblée mais sans doute aussi plus largement dans le pays. A cet égard, l'idée d'un référendum que nous avons exprimée au début de l'année 1998 conserve toute son actualité.

Par ailleurs, il importe de donner à l'Europe un organe de contrôle de la future Banque centrale européenne. A cet égard, je ne vous cache pas que je m'inquiète des résultats du dernier conseil ECOFIN. Je souhaite que vous soyez particulièrement exigeant sur ce point. J'insiste pour que cette question soit traitée avec fermeté par le gouvernement français, il n'est pas question de faire l'euro sans un vrai conseil de l'euro.

Enfin, nous attachons beaucoup d'importance à ce que la volonté trop large de déréglementation générale ne conduise pas à introduire une concurrence fiscale sournoise entre les pays européens. A cet égard, des événements récents ont été montés en épingle à droite dans cet hémicycle et dans une certaine presse. Le dumping fiscal n'est pas acceptable. Sur ce point aussi je souhaite que vous soyez particulièrement ferme.

Mais pour l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom du Mouvement des citoyens et du groupe RCV, je salue ce collectif budgétaire. Il permet, en effet, de mettre en œuvre les priorités que vous avez dégagées, en améliorant le solde budgétaire.

Alors je voudrais faire quelques commentaires.

Quelques commentaires d'abord sur le cheminement qui a permis d'en arriver là et, ensuite, sur le collectif lui-même. Tout à l'heure, faisant allusion à ce texte et à la présentation que vous en avez faite, M. Auberger a parlé de comédie. Il s'agit en fait d'une tragédie, celle vécue par l'ancienne majorité qui s'est prise à son propre piège. C'est l'histoire d'un piège à ciseau monté avec un projet de loi de finances initiale fondé sur le désengagement de l'Etat, la réduction des recettes et la diminution des impôts, d'une part, et les exigences européennes, d'autre part.

Très vite, au mois d'avril, une note confidentielle a révélé que cet objectif était impossible. Je pense que ce constat d'impuissance a largement compté dans la déci-

sion de dissoudre. Nous connaissons la réponse des Français qui ont choisi l'emploi et le dialogue honnête et franc que leur proposait la gauche.

Nous connaissons aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, les mesures que vous avez prises en juillet, à la suite de l'audit commandé à MM. Bonnet et Nasse. Ces mesures, je ne les rappellerai pas. L'important, l'essentiel est qu'elles ont contribué au retour de la confiance.

La matière première de votre budget est en définitive la confiance que vous avez su faire revenir à travers le plan emploi-jeunes, les trente-cinq heures, un nouvel équilibre financier de la sécurité sociale, le traitement du conflit des routiers grâce à un dialogue social positif et utile. Vous avez su recréer, vous et, plus collectivement, le Gouvernement, la capacité à se projeter à nouveau dans l'avenir. Je n'explique pas autrement le retour à la croissance de la consommation des ménages que nous avons constatée en septembre.

Pour ce qui concerne le contenu de votre collectif, je ferai quelques commentaires sur les éléments du nouvel équilibre.

Les ouvertures de crédits s'élèvent à près de 16 milliards de francs. Vous avez, d'une certaine manière, assuré l'expression financière de la continuité de l'Etat et du respect de ses engagements ; nous ne pouvons qu'y souscrire.

S'agissant des annulations de crédits, je me réjouis avec mes collègues du Mouvement des citoyens de la réduction de 5 milliards de francs des mesures d'allègement des cotisations sociales et de traitement du chômage. Il y avait là une véritable aubaine, dont se sont saisi les entrepreneurs, sans aucune contrepartie en matière de création d'emplois.

L'un des éléments du nouvel équilibre est la baisse des taux, qui vous a permis de faire une économie de 7 milliards de francs. La question que je vous pose est assez simple : cette baisse des taux est-elle durable ? On peut se la poser à la suite de la décision récente de la Banque de France d'augmenter son taux directeur, ce qui, de mon point de vue, n'était pas indispensable. On peut s'interroger aussi sur l'un des effets de l'entrée dans l'euro. Je crains que la participation de notre monnaie à la monnaie unique ne se traduise *a priori*, avant même la mise en place de l'euro, par un renchérissement du crédit.

Vous avez utilisé, comme nouvel élément d'équilibre, des prélèvements, en particulier sur la Caisse de garantie du logement social, qui ont pu inquiéter. La solution proposée par la commission des finances est sage. Je m'y rangerai d'autant plus facilement que votre prélèvement est modéré.

Au total, nous trouvons dans ce collectif, monsieur le secrétaire d'Etat, de nombreux motifs de satisfaction.

D'abord, les crédits pour la justice sont en augmentation. Il fallait opérer ce premier pas.

Il en est de même des crédits pour la construction navale. Les députés du Mouvement des citoyens y sont particulièrement attentifs.

Les crédits pour la modernisation de notre police sont désormais une priorité qu'il faudra maintenir très fortement.

Enfin, les engagements pris pendant le dernier conflit des routiers commencent à être tenus par l'allègement de la taxe professionnelle.

Permettez-moi d'appeler votre attention sur deux ou trois sujets sensibles.

A propos de la réduction des crédits d'investissements militaires, il faudrait dans l'avenir veiller à ce que les conséquences inévitables des décisions prises au plus haut niveau de l'Etat par l'actuel Président de la République – la suppression de la conscription, le reformatage des armées – ne pénalisent pas dans notre pays l'emploi et une certaine capacité de production industrielle.

La deuxième inquiétude concerne les rentrées de TVA. Je pense qu'il y a une réflexion à ouvrir pour que nous puissions véritablement aller au fond de ce dossier compte tenu de la place que la TVA tient dans les recettes de l'Etat.

Ma troisième préoccupation porte sur le GAN. Je crois exprimer, dans cette affaire, le ras-le-bol des représentants de la nation qui ne peuvent pas accepter en permanence d'apprendre ou de constater certains agissements. Je souhaite que les responsabilités soient exactement établies et, si nécessaire, sanctionnées. Le groupe RCV a demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire. J'espère qu'elle sera acceptée et qu'elle pourra faire son travail. Enfin, je soutiens pleinement l'amendement proposé par le rapporteur général, qui vise à plafonner la garantie que vous demandez. Je pense que c'est une mesure de sagesse. Je n'en dirai pas plus.

De la même manière, je ne m'étendrai pas sur les articles 27 et 28. Je pense que cette affaire est une bétise. Il faut faire très attention à la privatisation déguisée de services de l'Etat. Il y a des symboles à respecter et il faut rappeler quelques principes simples. Le service public est le cadre privilégié de la solidarité nationale. Il correspond à des activités d'intérêt général et son financement passe, sauf exception, par l'impôt.

Ma conclusion sera un double constat.

Je salue d'abord, par le biais de ce collectif, la méthode de travail du Gouvernement fondée sur la vérité, l'honnêteté et la transparence.

Je salue ensuite l'essentiel, c'est-à-dire le redressement spectaculaire de nos finances publiques, auquel vous avez su procéder en quelques mois.

Vous me permettez néanmoins, monsieur le secrétaire d'Etat – je vous le dis avec beaucoup de sympathie – d'émettre une ultime réserve : était-il vraiment nécessaire de respecter avec autant de rigueur les critères de Maastricht ? Pour ma part, je ne le pense pas. Vous auriez pu utiliser une partie des marges de manœuvre pour affermir l'intervention de l'Etat dans certains secteurs ciblés où des crédits sont de toute urgence nécessaires : justice, police, transports publics, politique de la ville et d'intégration. C'est un moyen de relancer fortement l'investissement et l'activité économique.

Néanmoins, monsieur le secrétaire d'Etat, vous pouvez compter sur le soutien déterminé du groupe RCV, qui votera votre collectif budgétaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le collectif de fin d'année vient traditionnellement corriger les variations constatées par rapport aux prévisions de la loi de finances. Cette année, il a un caractère doublement exceptionnel. D'abord, c'est normalement le même Premier ministre qui présente la loi de finances initiale et la loi de finances rectificative ; un changement est intervenu. Surtout, ce collectif se présente avec un déficit inférieur

de 14 milliards à celui prévu par la loi de finances initiale. La performance est suffisamment exceptionnelle pour être saluée.

Il faut rappeler dans quelles conditions a été votée la loi de finances présentée l'an dernier par M. Juppé. Elle prévoyait un déficit de 284,8 milliards, que la majorité de l'époque considérait comme un excellent résultat ; celui que vous obtenez, monsieur le secrétaire d'Etat, ne peut donc être que meilleur.

Depuis, on nous a expliqué que l'aggravation de la situation de nos finances publiques rendait la perspective d'une loi de finances pour 1998 extrêmement difficile. C'est la raison des changements qu'ont entraînés la dissolution de l'Assemblée et l'arrivée d'un nouveau gouvernement.

Le Gouvernement de M. Jospin s'est donc trouvé confronté à un déficit dont M. Juppé lui-même reconnaissait qu'il s'établissait à 3,5 % du produit intérieur brut. L'audit du mois de juillet a confirmé cette prévision, le situant entre 3,5 et 3,7. C'est donc à la lumière de ces chiffres qui n'ont été contestés par personne qu'il faut analyser le présent collectif.

Le plan de maîtrise des dépenses publiques, présenté le 21 juillet à la suite des résultats de l'audit, a permis de corriger cette dérive et de réduire le poids du déficit public, tout en engageant les premières mesures économiques et sociales du Gouvernement.

Un décret d'avance a prévu alors 12,8 milliards pour financer les emplois-jeunes, le quadruplement de l'allocation de rentrée scolaire, la revalorisation de l'allocation logement, l'accès de tous les enfants aux cantines scolaires, un programme de réhabilitation du logement social.

Le décret d'avance du 17 octobre a, en outre, prévu alors 800 millions pour le réemploi des maîtres auxiliaires. C'est suffisamment important pour être souligné.

Ajoutons que tous ces crédits ont été financés par des économies d'un montant équivalent.

Les premières mesures en faveur des classes modestes et en faveur de l'emploi ne sont certainement pas pour rien dans la reprise de la consommation, qui s'est manifestée depuis. Certes, on peut considérer qu'elle est encore timide, encore fragile. On peut souhaiter qu'elle soit plus vigoureuse ; il n'en reste pas moins qu'elle est là.

Parallèlement, des mesures d'urgence ont été prises en matière de recettes.

Les pertes constatées lors de l'audit étaient évaluées entre 21 et 23 milliards, dont 15 à 17 pour l'Etat. Elles ont été compensées par le relèvement temporaire de l'impôt sur les sociétés uniquement pour celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions, et par l'imposition des plus-values des entreprises.

Les particuliers, les ménages, qui avaient supporté tout le poids des augmentations fiscales au cours des années précédentes, ont été protégés. Ils n'ont pas été sollicités, afin, précisément, de ne pas freiner la consommation.

Au total, les moins-values fiscales de l'Etat constatées dans le projet de collectif budgétaire par rapport à la loi de finances initiale s'élèvent à 15,7 milliards, soit un niveau voisin de celui établi par l'audit. Le produit de l'impôt sur le revenu est légèrement inférieur de 1,8 milliard aux prévisions initiales. On observe aussi une diminution de 1,3 milliard de la TIPP et surtout de plus de 15 milliards de la TVA.

Il fallait donc compenser ces diminutions. Ce sont les mesures prises par la loi portant mesures d'urgence à caractère fiscal et financier qui assurent la progression de nos ressources, puisqu'elles sont évaluées à 24 milliards.

Les recettes non fiscales, qui s'ajoutent pour un montant de 3,67 milliards, proviennent du fonds de garantie de la caisse du logement social et de la reprise de 1,4 milliard sur un contrat d'exportation.

Au total, les recettes de l'Etat sont en augmentation de 13,2 milliards. On comprendra que l'effort demandé aux entreprises ne l'a été que pour compenser les diminutions de recettes et que le surplus permet de réduire d'autant le déficit aujourd'hui. Tout le monde peut s'en réjouir puisqu'on constate par ailleurs que le niveau des prélèvements obligatoires est maintenu à celui prévu dans la loi de finances initiale, soit 46 % du produit intérieur brut.

Le bilan des mesures prises depuis le mois de juin nous conduit donc à un collectif ramené à 270 milliards, soit inférieur de 14 milliards à celui prévu par la loi de finances initiale. Ce résultat doit être aussi rapproché des évaluations de l'audit, qui le situeront au mois de juillet au mois de juillet entre 312 à 322 milliards.

Les dépenses nouvelles s'élèvent à 16,7 milliards. Elles correspondent à des mises à niveau de crédits sous-dotés ou oubliés dans la loi initiale.

Nous payons donc des sous-évaluations du gouvernement Juppé : 4,79 milliards pour les exonérations de charges sur les bas salaires, 2,3 milliards pour des insuffisances en matière d'aide au logement et de prêt à taux zéro ; ou des engagements : 3 milliards pour la sécurité sociale, 470 millions pour la prime automobile dite « Jupette ».

Toutes ces dépenses sont financées par des économies réalisées à même hauteur, dont un allègement de 7,6 milliards pour la charge de la dette de 1,8 milliard pour le budget de la défense et de 8,7 milliards sur budget civil.

A propos des réductions de crédits, je ferai deux remarques qui justifient les propos que j'avais tenus dans la discussion de la seconde partie de la loi de finances concernant la gestion de certains crédits. Je prends deux exemples ; il pourrait y en avoir d'autres.

Sur le fonds de gestion de l'espace rural, nous constatons que, sur une inscription de 150 millions, on va supprimer 145 millions parce que 5 millions seulement ont été consommés. Bien sûr, il y avait 300 millions de reports. Les dispositions prises l'année dernière pour limiter l'accès de ce fonds uniquement aux agriculteurs font qu'on ne peut pas entretenir l'espace rural parce que, dans certaines régions, ce ne sont pas les agriculteurs qui l'entretiennent ; je dirai même que, dans certains cas, ils contribuent un peu à le dénaturer. La mesure qui figure dans la loi de finances est donc particulièrement justifiée.

La seconde remarque porte sur le fonds national d'aménagement et de développement du territoire. Nous constatons, depuis des années, que les crédits diminuent. On nous dit constamment que les crédits ne sont pas consommés. Cette année, ils ne le sont qu'à 47 % ; ils l'étaient à 76 % en 1993. La raison essentielle est non pas l'absence de projets, mais la gestion des crédits qui est tellement centralisée, de façon technocratique, voire dogmatique, que, parfois, des dossiers présentés et vérifiés par les services de l'Etat sont rejetés pour des raisons que nous ne comprenons pas. Cette gestion doit donc être améliorée si l'on veut qu'il y ait réellement un aménagement du territoire.

Je ferai quelques remarques sur deux articles de ce projet de loi.

A l'article 4, l'Etat effectue un prélèvement de 2 milliards sur le fonds de garantie de la caisse du logement social. Je comprends très bien qu'il faille utiliser les trésoreries dormantes, mais, monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes fortement attachés à ce que l'Etat s'engage à reverser ces 2 milliards dans la mesure où il y aurait des problèmes au sein de cette caisse.

La remarque suivante porte sur l'article 32.

M. le président. Ce sera la dernière, monsieur Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Je m'associe aux demandes du rapporteur général pour obtenir toutes les explications et toute la transparence nécessaire à propos du GAN et, surtout, pour plafonner les apports effectués par l'Etat.

En conclusion, le collectif ramène le déficit à un niveau inférieur aux prévisions ; cette performance mérite d'être saluée. Il permet à notre pays de tenir ses engagements européens. Il permet surtout – c'est le plus important – d'aborder l'année 1998 dans les meilleures conditions pour mettre en œuvre la politique définie par le projet de loi de finances et souhaitée par les Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1997, n° 447 :

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 456).

M. François Lamy, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 485).

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

